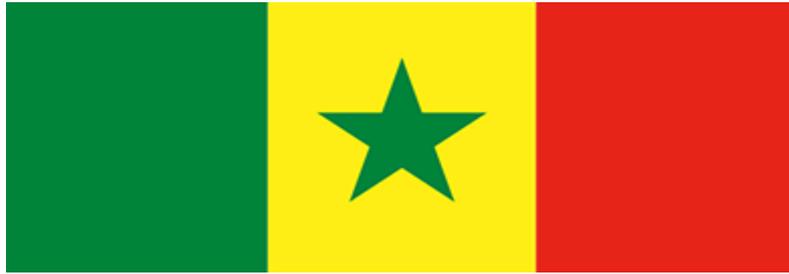


République du Sénégal



**Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Direction générale de l'enseignement supérieur**



7, Avenue Faidherbe Dakar-Sénégal
Tel : 338496919 Fax : 338215074
www.supdeco.sn



Point E Rue 48 x Rue de Kaolack
Tel : 33859959

Agrément n° 01/AG/SAC/ME/DES

MEMOIRE

Présenté par

Thierno SECK

Pour l'obtention du diplôme de

MASTER TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Domaine : Sciences de la gestion

Mention : Ingénierie des affaires

OPTION : Transport Logistique

SUJET :

Analyse de la procédure de dédouanement de véhicules par voie terrestre au Senegal : cas de MADINA Transit

Soutenu à IST le 28/01/2020 devant le jury composé de :

Professeur Mor Talla DIALLO

Docteur Alioune Abi T. NGUER

ENCADREURS : Sekhou SOUMARE sous la supervision du Professeur MOR TALLA DIALLO ou Professeur ERIC PAGET BLANC

Année académique : 2018/2019

DEDICACES

- ❖ A TOI L'ETERNEL MON DIEU qui m'a donné le souffle de vie et qui m'a toujours aimé, donne la force et soutenu, sans vous ce travail n'aurait pas vu jour. Merci SEIGNEUR pour ton amour et ta protection infinie.

- ❖ A mon parent défunt père Boubacar SECK, reposez-vous en paix et sachez que vous resterez à jamais gravé dans mon cœur.

- ❖ A vous grand-mère Courra SENE, ma mère à vrai dire. C'est elle qui m'a élevé éduqué, elle a fait sur moi toutes les qualités dont je prévaux aujourd'hui. Que DIEU vous laisse encore parmi nous.

- ❖ Quanta à ma mère Khady THIAW je ne sais même pas quels mots utiliser pour vous remercier du fond de mon cœur mais sachez que le BON DIEU vous rendra le centuple de vos œuvres envers moi. Car si ce mémoire a vu jour c'est grâce à vous. Soyez tranquille et sachez que le TOUT PUISSANT t'a déjà béni et de par vos œuvres il vous accordera la prospérité, l'abondance et la richesse. Merci pour tout.

- ❖ A vous cher grand père Mamadou DIOUF, mes grands-mères Mame Aminata NIANE et Badiane Fatou FAYE qui m'ont toujours soutenu dans les bons et mauvais moments ; m'encourager et m'accompagner durant mon parcours scolaire dont la finalité se traduit par ce mémoire de fin de cycle. Merci pour votre amour et votre confiance envers moi, les mots me manquent même pour vous traduire tout ce que j'éprouve pour vous. Aussi je vous dis je vous aime.

- ❖ A mon excellente Maman : Maman Marijo pour le rôle déterminant qu'elle a joué dans ma carrière et formation. Mon succès vous revient de plein droit, car l'investissement considérable que vous avez pu placer en finançant mes études est couronné de bonheur.

- ❖ Chers tontons à savoir : Ndiogou THIAW Mor THIAW, Pape THIAW, Modou Bousso, Ibou THIAW, Cheikh THIAW, et Abdou khadre THIAW sachez que je vous remercie de tout mon cœur. Vous m'avez soutenu en mettant à ma disposition toutes les conditions nécessaires pour ma réussite. Que DIEU vous bénisse.

- ❖ A tous mes amis spécialement à Moustapha DIOUF, Pape Ousmane Faye, Moussa NDAW, Mbaye DIOP (dit Mbaye DIALLO), Pape Alioune TOURE et Mbaye CORREA. Merci pour vos conseils et soutiens.

REMERCIEMENTS

Je rends grâce DIEU qui ma m'a accordé tout d'abord la vie et la sante sans oublier notre VENERE CHEIKH AHMADOU BAMBA et toute sa famille particulièrement mon marabout SERIGNE FALLOU BOUSSO qui m'ont donné la force pour que je puisse réaliser ce travail en ignorant nullement l'intention de chacune des personnes qui ont contribué à l'élaboration de cette étude.

Je tiens à remercier sincèrement :

- ❖ Mes parents pour leur soutien

- ❖ Mes chers frères et sœurs, je vous remercie également de votre soutien. Et je vous exhorte en vous disant restons toujours unis car l'union fait la force. En nous unissant nous réaliserons tous ensemble de grands projets. Je vous aime. Que DIEU nous bénisse, nous protège et nous accorde sa force et son pouvoir Amen.

- ❖ A toute la famille FALL à savoir : tata Khadija et tata Amina. Cette dernière a eu la gentillesse et l'amabilité de mettre à ma disposition un ordinateur ; merci de tout mon cœur.

- ❖ A Monsieur SOUMARE mon cher encadreur ainsi que l'administration et tout le corps professoral du groupe Institut Supérieur De Commerce (SUP DECO).

- ❖ A mon ami mon frère Laye NIANG qui m'a toujours aide et donné des conseils bénéfiques.

- ❖ A mes camarades de promotion :

Nous avons passé trois années de formation. Ces acquis ont été pour nous un objectif au bénéfice des générations futures. Notre challenge de manager est désormais de parfaire ces acquis en milieu professionnel. Que DIEU nous bénisse à tout un chacun l'intelligence pour y parvenir

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Environnement de MADINA TRANSIT.

Figure 2 : Graphique sur la qualification de la procédure de dédouanement des véhicules par voie terrestre.

Figure 3 : Graphique sur Le dédouanement de véhicule par rapport au délai.

Figure 4 : Graphique sur le mode, le plus rapide à dédouaner un véhicule entre le mode terrestre et celui maritime.

Figure 5 : Graphique sur le cout de dédouanement le moins couteux entre le mode maritime et celui terrestre.

Figure 6 : graphique sur la nécessité de baisser le cout de dédouanement par voie maritime.

Figure 7 : Graphique sur la qualité du système GAINDE.

Figure 8 : Graphique sur les procédures de dédouanement auprès de l'administration des douanes.

Figure 9 : Graphique sur la perception des maisons de transit sur le dédouanement de véhicules par voie terrestre.

Figure 10 : Graphique sur les difficultés liées a la procédure de dédouanement des véhicules par voie terrestre.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Distance du trajet le plus court et rapide entre quelques villes du Maroc.

Tableau 2 : Tableau relatif aux données de la problématique de l'étude.

Tableau 3 : Les hypothèses de recherche.

Tableau 4 : tableau SWOT.

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAE : Bond A Enlever

BP : Boite Postale

CD : Code des Douanes

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de L’Afrique de l’Ouest

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale

CFAO : Conception et Fabrication Assistées par l’Ordinateur

CMC : Certificat de Mise a la Consommation

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

CPD : Carnet de Passage en Douane

DA : droit d’assise

DD : droit de douane

DE : droit d’enregistrement

DOD : Directeur des Operations Douanières

FOB : Free on Board

GAINDE : Gestion Automatisée des Informations Douanières et des Echanges

KM: Kilo mètre

NB: Nota Bene

PCC : Prélèvement Communautaire de la CEDEAO

PCS : Prélèvement Communautaire de la Solidarité

PAD: Port Autonome de Dakar

RS : Redevance Statistique

SARL : Société A Responsabilité Limitée

SUARL: Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée

SWOT: Strenghts-Weaknesses-Opportunities-Threats

TEC: Tarif Extérieur Commun

TRIE : Transit Routier Inter-états

TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée

VD : Valeur en Douane

RESUME

Dans cette présente partie, il s'agit d'offrir à nos différents lecteurs un aperçu sur nos travaux de recherches relatifs à l'analyse de la procédure de dédouanement des véhicules importés par voie terrestres. En effet, l'Etat du Sénégal dans sa volonté de faciliter, d'alléger les opérations de dédouanement, il a mis en place un système de Gestion Automatisée des Informations Douanières et des Echanges (GAINDE). Ce système a simplifié les procédures auprès de l'administration des douanes en remplaçant les documents physiques en électronique.

Concernant le dédouanement des véhicules automobiles, il ne se limite pas au seul calcul des droits et à la liquidation. C'est au contraire tout un processus qui de la connaissance de la procédure à la libération du produit qui aura satisfait à toutes les conditions requises par la réglementation. Cela suppose donc que soit maîtrisée l'ensemble de la réglementation y afférente. Il nécessite donc la connaissance des bases légales du dédouanement ; l'action du service des douanes se réalisant conformément aux lois et règlements en vigueur. C'est dire que l'arbitraire ne devrait pas y avoir place dans le processus de dédouanement. Notamment, le dédouanement des véhicules par voie terrestre qui fait l'objet de notre réflexion est ainsi moins contraignant dans la mesure où on paye seulement les frais de douane. Il arrive parfois que les particuliers profitent de cette facilitation pour introduire frauduleusement des véhicules dans le territoire douanier. C'est dans cette optique qu'il est jugé impératif à l'égard des services de la douane de mettre plus de rigueur dans l'octroi du document dit passavant mais également de combattre certaines pratiques visant à contourner les taxes douanières.

Mots clés :

Dédouanement : c'est l'accomplissement des formalités douanières nécessaires pour mettre des marchandises à la consommation, pour les exporter ou encore pour les placer sous un autre régime douanier.

Passavant : c'est un titre délivré par les Bureaux et Postes des Douanes frontaliers, il permet la circulation dans la zone terrestre du rayon des douanes des marchandises en provenance de l'étranger ou de l'intérieur du pays.

Summary

In this part, we aim to offer our various readers an overview of our research work relating to the analysis of the customs clearance procedure for imported vehicles by land. Indeed, the State of Senegal in its desire to facilitate and lighten customs clearance operations has set up an Automated Management System for Customs Information and Exchanges (**GAINDE**). This system has simplified procedures with the customs administration by replacing physical documents in electronic form. Regarding customs clearance of motor vehicles, it is not limited to the simple calculation of duties and the liquidation. On the contrary, it is a whole process which, from knowledge of the procedure to the release of the product, will have satisfied all the conditions required by the regulations. This therefore assumes that all of the related regulations are under control. It therefore requires knowledge of the legal bases for customs clearance; the action of the customs service being carried out in accordance with the laws and regulations in force. In other words, there should be no room for arbitrariness in the customs clearance process. In particular, the customs clearance of vehicles by land which is the subject of our reflection is less restrictive insofar as we only pay customs fees. However, it sometimes happens that individuals take advantage of this facilitation to fraudulently introduce vehicles into the customs territory. It is in this perspective that it is imperative with regard to the customs services to put more rigor in the granting of the so-called catwalk document but also to combat certain practices aimed at circumventing customs taxes.

L'ANALYSE DE LA PROCEDURE DE DEDOUANEMENT DE VEHICULES PAR LA VOIE TERRESTRE : le cas de MADINA TRANSIT.

SOMMAIRE

DEDICACES

REMERCIEMENTS

INTRODUCTON

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE

1.1: CONTEXTE DE L'ETUDE

1.2: INTERET DU SUJET

1.3: LA PROBLEMATIQUE

1.4: LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.4.1. OBJECTIF GENERAL

1.4.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

1.5: LES HYPOTHESES DE TRAVAIL

1.6 : CLARIFICATION DES CONCEPTES

1.7 : REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE

CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE

2.1 :TECHNIQUE D'INVESTIGATION

2.2: OUTILS ET INSTRUMENT DE L'ENQUETE OU DE RECHERCHE

2.3: INDICATEURS DE RECHERCHE

2.4: L'ECHANTILLONNAGE

2.5: DELIMITATION DU CHAMP DE L'ETUDE

2.6 : DIFFICULTES RENCONTREES

DEUXIEME PARTIE : CADRE ORGANISATIONNEL ET CADRE ANALYTIQUE

CHAPITRE 3 : CADRE ORGANISATIONNEL

3.1 : ORGANISATION DE MADINA TRANSIT

3.1.1 : PRESENTATION ET STATUT JURIDIQUE DE MADINA TRANSIT

3.2 : LOCALISATION DE MADINA TRANSIT

3.3 : ENVIRONNEMENT DE MADINA TRANSIT

3.4 : ACTIVITES ET MISSIONS DE MADINA TRANSIT

3.5: ORGANISATION ET STRUCTURE DE MADINA TRANSIT

3.6: L'ANALYSE DE LA PROCEDURE DE DEDOUANEMENT

3.6.1: PRECAUTIONS ET CONSEILS AVANT EMBARQUEMENT

3.6.2: LE CORRIDOR DOMINANT, EMPRUNTE POUR SE RENDRE AU SENEGAL

3.6.3: LE DEDOUANEMENT PROPREMENT DIT DE VEHICULES PAR VOIE TERRESTRE

CHAPITRE 4: CADRE ANALYTIQUE

4.1 : PRESENTATION DES DONNEES DE LA PROBLEMATIQUE

4.2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES

4.3: ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES ET DES INFORMATIONS RECUEILLIES

4.3.1 : PRESENTATION DES QUESTIONS ET ANALYSE DES RESULTATS

4.3.2 : ANALYSE SWOT

4.4 : LES RECOMMANDATIONS

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

L'accord qui existe entre les différentes zones d'activités ainsi que les territoires géographiques d'une part et l'internationalisation ou mondialisation de l'économie d'autre part obligent différents Etats du monde à entretenir entre eux d'intenses réseaux d'échanges. Aucun d'eux ne peut vivre en autarcie c'est-à-dire replier sur lui même sans avoir recours à l'exportation des biens qu'il produit en surabondance et à l'importation de ceux qu'il produit en quantité insuffisante. Cette mondialisation des échanges passent nécessairement par les flux de marchandises, de déplacement de personnes, d'échanges d'informations et de transfert monétaire. Elle est rendue possible d'une part par les accords entre Etats et d'autre part par l'existence des opérateurs privés importateurs-acheteurs et exportateurs-vendeurs et des transporteurs. Toute l'économie est construite autour des réseaux de transport qui occupent désormais une place prépondérante. Elle constitue depuis la seconde moitié du XIX siècle l'un des faits les plus observé dans le domaine de la croissance. Un secteur des transports efficace est indispensable à l'encouragement des échanges entre pays en coopération et zones économiques. Ce commerce repose en majeure partie sur le transport maritime qui occupe un très grand pourcentage dans le trafic des marchandises. Selon la CNUCED soit 80% du commerce mondial en volume et 70% en valeur transitent par la voie maritime. C'est le seul mode de transport capable d'assurer à un coût attractif les échanges liés au commerce international, le commerce maritime correspond donc à l'ossature du commerce international. A Smith (1776) dans son livre l'industrialisation richesse des nations soulignait déjà l'importance des transports par eau pour des villes côtières. Ainsi vue on peut affirmer sans doute que la quasi-totalité des véhicules importés au Sénégal débarquent au port autonome de Dakar plus précisément sur terminal roulier. Ils sont soumis à des formalités qui leur confèrent l'identité nationale. Autrement dit le dédouanement proprement dit qui consent de toutes les procédures applicables aux marchandises importées ou exportées afin d'assurer, une part, la correcte perception des droits et taxes que l'administration des douanes est chargée de liquide, et d'autre part, d'appliquer les différentes mesures réglementaire. Selon le code des douanes. Ce pendant certes la volonté de l'Etat est de faire passer par la voie maritime tous les produits entrant au Sénégal. A travers cette option, les astuces déroulées pour amoindrir les taxes douanières seraient maîtrisées. Le véhicule qui passe par la voie terrestre paye moins cher qu'un autre passant par la voie maritime. Celui qui prend la route peut trouver la façon de se conformer à la loi jusqu'à son arrivée à destination à moindre coût. Ces mutations associées faits qu'un nombre important choisissent la voie alternative qui est celle terrestre.

Avec cette dernière, nos chers compatriotes peuvent faire acheminer un véhicule bien rempli de bagages sans payer le transport principal et aussi paye moins cher pour les bagages qui sont à bord. Alors que si c'était au port, le convoyeur est obligé à payer conformément aux barèmes ou au grilles tarifaire sur place.

C'est ainsi que notre thème porte sur «L'Analyse de la procédure de dédouanement de véhicule par la voie terrestre. ».

Pour étayer notre thème nous mènerons une analyse approfondie qui s'articulera autour de (2) parties :

- La première partie : le cadre théorique et méthodologique ;
- La deuxième partie : le cadre organisationnel et le cadre analytique

CNUCED: conférence des nations unies pour le commerce et le développement

Source: <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/cnuCED-la.html>

Source: https://cras31.info/IMG/pdf/adam_smith_recherches_sur_la_nature.pdf

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE

Le chapitre premier de ce mémoire est consacré par le cadre théorique. Nous y aborderons : la définition de la procédure de dédouanement de véhicules par voie terrestre, la revue critique de la littérature puis la problématique ensuite nous fixerons nos objectifs d'études en déclinant l'objectif général, pour terminer avec les objectifs spécifiques et enfin les hypothèses de travail

1.1 : CONTEXTE DE L'ETUDE :

Le Sénégal se situe à l'avance la plus occidentale du continent africain dans l'océan atlantique, au confluent de l'Europe, de l'Afrique et des Amériques, et un carrefour de grandes routes maritimes et aériennes. Le Sénégal a une superficie de 196 722 km², est limité au nord par la Mauritanie, au sud par la Guinée et la Guinée Bissau, à l'Ouest par la Gambie et par l'océan atlantique sur une façade de 500 km.

Ce rôle stratégique du territoire sénégalais, l'âge des véhicules importés qui est passé de 5 ans à 8 ans depuis le 15 avril 2012 et le non paiement du transport principal s'agissant la voie terrestre sont les fruits d'une évolution récente : depuis un certain temps de nombreux Sénégalais résident au niveau de la diaspora transitaient par Maroc dans l'espoir de rejoindre le Sénégal en voiture. Notamment, ces acteurs prennent le corridor Maroc-Sénégal en passant par la Mauritanie. Le corridor qui se distinguait comme un territoire de circulations reliant une façade maritime à des arrière-pays de dimensions variables, est aujourd'hui relayeur de deux façades maritimes à savoir la façade du Maroc et celle du Sénégal.

Cependant, à l'arrivée le particulier n'est pas en mesure de procéder lui-même au dédouanement proprement dit, il fait recours à un commissionnaire en douane agréé.

Le commissionnaire en douane agréé est un intermédiaire. Ainsi, le commissionnaire en douane accomplit directement, au nom et pour le compte de son client des formalités douanières. La réglementation douanière constitue un ensemble complexe de formalités, contrôles et interdictions qu'il est difficile de connaître ou maîtriser.

C'est pourquoi les importateurs et exportateurs délèguent très souvent l'accomplissement à des commissaires agréés en douane, techniquement qualifiés. Le commissionnaire en douane intervient s'il y a lieu pour aplanir les difficultés qui pourraient se présenter. La

vocation première de cet opérateur est donc de décharger ses clients de tout souci au sujet d'une réglementation qu'il maîtrise bien.

1.2 : INTERET DU SUJET :

Le projet qui fait de notre mémoire, consiste à montrer véritablement la procédure de dédouanement de véhicule par la voie terrestre.

Nous essayerons ainsi qu'au sortir de ce projet, enlever toutes les zones d'ombres qui pourraient également être une contrainte pour le bon déroulement du dédouanement de véhicules par voie terrestre. Dans ce même ordre d'idée nous tenterons de montrer les procédures de bout en bout, les difficultés auxquelles les transitaires sont confrontés. Ces deux aspects montreront évidemment la différence procédurale entre le dédouanement de véhicules par voie terrestre et celui par voie maritime.

1.3 : PROBLEMATIQUE :

Le transport maritime est l'idéal pour transporter des chargements en vrac et de taille importante. En effet, pensez par exemple à des navires remplis des dernières récoltes de bananes, pour lesquelles les groupes frigorifiques sont typiquement l'option la plus économique pour les faire transporter sur une longue distance. En outre le transport maritime peut souvent être une solution de secours lors que le transport ferroviaire ou terrestre est interrompu par des catastrophes naturelles, des inondations, ou par des émeutes etc. La voie maritime également, les naufrages peuvent constituer un événement médiatique, mais dans les faits des accidents d'une telle ampleur sont nettement moins nombreux que des accidents associés à des véhicules et des trains. C'est dans cette optique que l'on note sa domination sur les autres modes. On peut sans doute penser que cela est dû à ces nombreux facteurs cités ci-dessus. Parmi ces facteurs il convient de souligner sa capacité en volume pouvant acheminer, mais également l'aspect sécuritaire dans la mesure où le vœu majeur de tout importateur ou exportateur est de voir sa marchandise arrivée au bon endroit et dans les meilleures conditions. Ainsi vue, on peut affirmer avec aisance que la majeure partie des marchandises y compris les véhicules passent par la voie maritime.

Les opérations du transport maritime à savoir le pré-acheminement, le transport principal et post-acheminement se veulent d'être coordonnées et demandent un suivi permanent. Source de surcoût de dépassement des délais, ces opérations conditionnent largement la satisfaction du client. En principe pour constituer une base de comparaison efficace, il est opportun de

prendre en compte tous les éléments de cout sur lesquels influe le mode de transport choisi. Il s'agit de considérer les couts au transport proprement dit, voire les couts d'assurance, le cout des prestations, il faut également prendre en compte les délais nécessaires aux formalités douanières et portuaire qui peuvent dans certains cas dépasser le délai. Ainsi donc le choix de l'importateur devrait prendre tous ces facteurs cites précédemment. Ce pendant certains ne sont pas en phase, et choisissent leur mode de transport selon le poids qu'il accorde a chacun de ses critères suivant : cout de la procédure de dédouanement et de sa rapidité. Ainsi tous les importateurs dont leur souci majeur est d'acheminer leur véhicule bien rempli de bagages jusqu'à destination, le plus rapidement possible, le faire dédouanement le plus rapidement possible a moindre cout choisissent la voie terrestre. Des lors qu'a travers cette option, les astuces dérouples pour échapper a certaines taxes seraient maitrises. Le véhicule qui passe par la voie terrestre paye moins cher et se dédouane plus rapide qu'un autre passant par la voie maritime. Celui qui prend la route peut trouver sa façon de négocier jusqu'à son arrivée à destination. Il peut échapper à certaines taxes. Alors que si c'était au port le convoyeur est obligé à payer conformément aux barèmes ou grilles tarifaires sur place. Tous ces problèmes évoques un peu en haut nous amène à orienter notre mémoire sur la procédure de dédouanement de véhicule par voie terrestre. Pour se faire, ce mémoire se cristallisera autour de la question suivante : comment une bonne maitrise de la procédure de dédouanement de véhicule par voie terrestre peut-elle rentabiliser l'activité de l'entreprise ? Et pour répondre a cette question centrale, plusieurs questions spécifiques vont s'en suivre telles que :

- Comment le dédouanement de véhicule venant par passavant est plus rapide compare a un véhicule provenant par voie maritime ?
- Dans quelle mesure peut-on dire que le dédouanement de véhicule par voie terrestre est moins couteux que celui par voie maritime ?
- comment le transitaire peut faire pour gagner du temps pendant la procédure de dédouanement ?

Dont le thème est « Analyse de la procédure de dédouanement de véhicules par voie terrestre : le cas de MADINA TRANSIT.

1.4 : LES OBJECTIFS DE L'ETUDE :

Les objectifs de recherche permettent d'apporter une contribution à un problème tout en déclinant les activités sur lesquelles le chercheur souhaite s'appesantir. Nos objectifs de recherche se repartis en objectif général et objectifs spécifiques.

1.4.1 : Objectif général :

L'objectif général de ce mémoire c'est d'étudier véritablement le dédouanement de véhicule par voie terrestre. A travers cet objectif général, nous nous sommes fixés un certain nombre d'objectifs spécifiques.

1.4.2 : Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques de ce mémoire vont nous aider atteindre notre objectif général, pour se faire ils sont libellés comme suit :

Apprécier les activités de l'entreprise dans le domaine du transit ;

Déterminer les difficultés liées au dédouanement de véhicules par voie terrestre ;

Analyser les différentes étapes où l'entreprise parvient à y tirer du profit

1.5 : LES HYPOTHESES DE TRAVAIL

Les hypothèses de recherche sont des réponses provisoires aux questions spécifiques. Leurs formulations permettent de donner une orientation assez claire à notre travail. C'est pourquoi nous les formulons comme suit :

1.5.1 : Hypothèse 1 :

Un véhicule provenant par voie terrestre, son dédouanement est plus rapide qu'un autre en provenance maritime.

1.5.2 : Hypothèse 2 :

Le dédouanement de véhicules par voie terrestre est un aspect bénéfique pour les particuliers de part son coût véritablement faible.

1.5.3 : Hypothèse 3 :

Une bonne maîtrise de la procédure de dédouanement par voie terrestre rentabilise l'activité de l'entreprise.

1.6 : CLARIFICATION DES CONCEPTS ET D'AUTRES ASSIMILES :

Dans le cadre de la réalisation de ce mémoire et dans le souci d'enrichir nos recherches en ce qui concerne l'analyse de la procédure de dédouanement de véhicule par voie terrestre, nous

avons été en possession de plusieurs documents. Mais la plupart des ouvrages que nous avons eus à consulter ne traitaient pas complètement notre thématique. N'empêche, d'après de nombreuses recherches on a eu des quelques penseurs, auteurs et grandes institutions internationales qui ont théorisé sur des concepts liés à la procédure de dédouanement. C'est dans cette logique que la clarification de quelques concepts et de chacune des variables est alors indispensable. Il est tenu donc de définir certains concepts. En matière de procédure de dédouanement comme dans tous les domaines d'ailleurs, l'emploi des termes techniques sont très courant. Pour ce faire, nous allons au préalable définir quelques concepts clés pour la bonne compréhension de notre étude.

- ❖ **Analyse : Selon le Larousse français** c'est une étude minutieuse, précise faite pour dégager les éléments qui constituent un ensemble, pour l'expliquer, l'éclairer. Elle peut être également désigne l'opération par la quelle l'esprit décompose un ensemble constitue, pour en déceler l'autonomie des parties, pour en apprécier mieux la congruence ou la finalité ou simplement pour rendre accessible chacun de ses élément.
- ❖ **Le commissionnaire** au sens général du terme selon wikipédia c'est une personne qui achète, vend ou réalise une opération commerciale pour le compte d'un tiers, c'est aussi qu'on peut avoir des commissionnaires dans tous les domaines d'activités. Au sens douanier du terme, il désigne un spécialiste physique ou moral agréé à effectuer pour le compte d'autrui, des formalités douanières tels que la déclaration et la présentation des marchandises pour les opérations d'importations, d'exportations, de transit, d'entrepôt. C'est pour cette raison qu'avant de présenter le fondement et les conditions d'exercice de la profession d'un commissionnaire en douane agréé. Il sera convenable de définir clairement cette notion afin de dissiper la confusion qu'elle pourrait comporter vis-à-vis des autres types de commissionnaires
- ❖ **Le commissionnaire agréé en douane** est une personne physique ou morale, Faisant profession d'accomplir pour autrui les formalités douanières concernant la déclaration en détail des marchandises. C'est dire donc que, sont considérées comme commissionnaire agréé en douane et soumis comme tels aux prescriptions édictées par les articles 114 et 121 du code des douanes de la CEMAC toute personne dont l'objectif est d'exercer la profession à titre principal ou qu'elle constitue le complément normal de son activité principale afin d'effectuer des opérations de dédouanement à l'importation ou à l'exportation pour le compte d'un tiers. Ce pendant il faut opérer une distinction selon qu'il accomplit les opérations de dédouanement au nom et pour le compte d'autrui, on dit qu'il effectue un mandat direct en douane par contre lorsqu'il accomplit les opérations de dédouanement en son nom propre pour

son client on dit alors qu'il effectue un mandat indirect en douane. Toutefois celui qui déclarerait pour le compte d'autrui des marchandises sans avoir la qualité de commissionnaire agréé en douane s'exposerait à des sanctions pécuniaires sans préjudice des suites judiciaires éventuelles. Il faut remarquer que cette notion pourtant simple suscite des équivoques, des ambivalences voire même des confusions d'où la nécessité de clarifier cette notion

- ❖ Selon l'encyclopédie, un **corridor** désigne tout axe de passage linéaire, constitué par des infrastructures ou usages de déplacement (corridor routier, aérien, fluvial, maritime, naturel) Pour le mémoire qui l'objet de notre étude nous nous intéressons sur le corridor routier.
- ❖ **Le dédouanement** selon la douane Sénégalaise il s'entend de de toute la procédure applicable aux marchandises importées ou exportées afin d'assurer, d'une part, la correcte perception des droits et taxes que l'administration des douanes est chargée de liquider et, d'autre part, d'appliquer les diverses mesures réglementaires.
- ❖ **Le dédouanement** selon le glossaire des termes douaniers internationaux, c'est l'accomplissement des formalités douanières nécessaires pour mettre des marchandises à la consommation, pour les exporter ou encore pour les placer sous un autre régime douanier.
- ❖ **Le dédouanement proprement dit.**
 - La conduite en douane oblige le transporteur à conduire la marchandise en ligne directe vers le bureau de douane le plus proche, en suivant la route légale.
 - Les marchandises importées, des leur introduction dans le territoire douanier, elles sont assujetties a des formalités de prise en charge, afin d'éviter qu'elles n'échappent pas a la surveillance du service des douanes et ne soient irrégulièrement versées sur marche intérieur sans dédouanement.
 - La prise en charge c'est l'opération par laquelle le service des procède a l'enregistrement de la déclaration sommaire dans un registre. Cette inscription constitue la prise en charge des marchandises.
- ❖ **Le manifeste** : tel que défini dans le glossaire international, le manifeste est un document de transport qui est une liste de marchandises constituant le chargement d'un moyen de transport. Sur le manifeste apparait les renseignements commerciaux sur les marchandises tels que le nom de l'expéditeur et du destinataire, les marques et numéros le nombre et la nature des emballages, la quantité et la désignation des

marchandises. Concernant le transport maritime, il y'a aussi des manifestes spéciaux qui nous renseignent sur les positions de bord (manifeste de provision de bord) et des bagages appartenant à l'équipage du navire (manifeste de pacotille). Le manifeste doit être déposé dans les 24 heures qui suivent l'arrivée du navire, les dimanches et jours fériés n'étant pas comptés.

- ❖ **Le passavant** : selon le code des douanes, c' est un titre délivré par les Bureaux et Postes des Douanes frontaliers, il permet la circulation dans la zone terrestre du rayon des douanes des marchandises en provenance de l'étranger ou de l'intérieur du pays. en vue de leur conduite au bureau des douanes le plus proche ou compétent pour y être déclarées.
- ❖ **La procédure** peut être définie comme un ensemble des règles qui doivent être respectées pour les reconnaissances de certains droits ou le règlement de certaines situations juridiques. Selon la Larousse.
- ❖ Selon l'encyclopédie libre : **une procédure** est une succession imposée de tâches à réaliser. Elle répond en général à des impératifs qui ne sont pas discutables par l'opérateur qui les applique.
- ❖ **La procédure de dédouanement de véhicules** peut être définie comme l'ensemble des formalités accomplies par les propriétaires des marchandises ou son représentant légal vis-à-vis de la réglementation et la législation douanière en vue de la concrétisation d'une opération d'importation ou d'exportation.

Elle comprend deux grandes phases qui sont :

- Les formalités préalables de dédouanement (la conduite en douane, la mise en douane et la prise en charge).
- ❖ **La procédure de dédouanement de véhicules par voie terrestre** peut désigner au stricte et étroit du terme, l'action de faire passer un véhicule à la douane en s'acquittant des droits et taxes exigibles lors des passages aux postes de douanes en cours de route ainsi que les autres procédures acquittées par les commissionnaires en transit à l'arrivée.
- ❖ **Le transit** est un régime autorisant le transport des marchandises sous douane d'un bureau ou d'un entrepôt de douane à un autre bureau ou un autre entrepôt de douane, en suspension des droits et taxes, des prohibitions et des restrictions normalement

applicables, dans délai fixe et suivant un itinéraire donné, à l'exclusion de la voie maritime. Selon le code des douanes

- ❖ **Voie** tout ce qui mène, permet d'aller d'un endroit à un autre sur terre, sur l'eau et dans les airs. donc littéralement la voie terrestre peut désigner la ligne de communication empruntée par un moyen de transport pour relier certains points du globe via la route ou par les fleuves.

1.7 : REVUE DE LA LITTÉRATURE

La revue de la littérature permet dans le cadre de toute recherche, de s'assurer au préalable de l'état des connaissances acquises sur les problèmes identifiés. Cette partie est consacrée à l'inventaire des travaux et recherches antérieurs relatives à ce thème.

Les aspects liés au concept de dédouanement et voie terrestre ont fait l'objet de nombreux travaux dans le domaine du transit.

Partant du guide des procédures de dédouanement, ce dernier s'entend de toute la procédure applicable aux marchandises importées ou exportées afin d'assurer, d'une part, la correcte perception des droits et taxes que l'administration des douanes est chargée de liquider et, d'autre part, d'appliquer les diverses mesures réglementaires.

À l'importation, ce dédouanement se fait en deux phases et qui prennent en charge la marchandise depuis son entrée dans le territoire jusqu'à son enlèvement :

- Les formalités préalables au dédouanement qui sont la conduite et la mise en douane des marchandises ;
- Les formalités du dédouanement proprement dit qui vont de l'établissement de la déclaration en détail à l'enlèvement des marchandises, en passant par la vérification de la liquidation et l'acquittement des droits et taxes.

Amira DAOUI, dans son article **comment importer au Sénégal** : la procédure de dédouanement des marchandises à l'importation au Sénégal comprend différentes étapes dont le remplissage manuel des déclarations en douane, la déclaration via le système de dépôt électronique des douanes, la soumission des documents papier à la douane, le paiement des droits et taxes enfin les marchandises sont libérées et les importateurs prennent la livraison.

Jérôme LOMBARD et Olivier NINOT, dans l'ouvrage **impasses et défis dans le transport routier**, montrent l'importance considérable de ce mode de transport. Ce texte est, en fait,

révélateur des enjeux soulevés par cette activité qui prise de l'importance dans l'économie et les sociétés. Il invite également à s'interroger sur le véritable dynamisme du transport et sur sa relation avec le développement.

Dr Alioune DIONE dans son ouvrage « **Dédouanement des véhicules automobiles au Sénégal** »p104, l'auteur met en exergue l'importance d'une bonne maîtrise des procédures de dédouanement des véhicules. Ses objectifs visés sont :

Le Lamy Tome 2 sous la direction de **Pierre BRUNAT** au titre III, nous renseigne sur les opérations de dédouanement des marchandises à l'échelle internationale. Compte tenu du développement des échanges dans le monde et dans le double but de faciliter les formalités douanières et d'accélérer l'acheminement des marchandises ont été instaurées des procédures spéciales de dédouanement à l'importation et a l'exportation.

Dans son ouvrage **Guide des procédures de dédouanement : Jean Baptiste DIOUF**, traite en deux titres les opérations de dédouanement. Selon lui il existe au niveau des importations deux catégories d'obligations qui donnent lieu à deux séries de formalités distinctes. D'une part celle qui impose a faire passer les marchandises par un bureau de douane. Autrement dit la conduite en douane. D'autre part les règles qui imposent a assigner un régime douanier.

-Apprécier les orientations majeures de la politique Sénégalaise en matière d'importation de véhicules automobiles ;

-Cerner l'environnement législatif et réglementaire du dédouanement des véhicules automobiles ;

-Maîtriser la technique de dédouanement des véhicules automobiles

CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIE

A travers ce chapitre nous dégagerons notre cadre d'étude, puis nous délimiterons l'objet de l'étude, pour ensuite donner nos techniques d'investigation, l'échantillonnage et afin souligner les difficultés rencontrées.

2.1 : TECHNIQUE D'INVESTIGATION:

Dans le but de poursuivre notre étude de façon objective nous aurons à collecter des données qui nous semblent être indispensables en utilisant différentes méthodes, notamment :

- **La recherche documentaire :**

Nous avons eu à faire des recherches au niveau de notre institut pour avoir une idée des différentes thèmes abordés. Aussi avons-nous exploité des ouvrages traitant ce thème. Au niveau de l'entreprise la consultation de documents internes et des archives nous a été d'un grand apport. Avec le développement des technologies de l'information et de la communication, les recherches sur l'internet nous ont été très utiles. L'ensemble des documents consultés figure dans la bibliothèque jointe en annexe.

2.2 : OUTILS ET INSTRUMENTS DE L'ENQUETE OU DE RECHERCHE :

- **Le questionnaire :**

Cette technique consiste à élaborer plusieurs questions de manière successive et cohérente et de les poser à une population ciblée. Le questionnaire permet d'avoir un certain nombre de renseignements relatifs aux préalables de dédouanement, le dédouanement proprement dit, les itinéraires empruntés ainsi que les formalités à remplir pour quelqu'un passant par la voie terrestre.

Un exemple de questionnaire est joint en annexe.

- **LE GUIDE D'ENTRETIEN :**

Les entretiens avec les professeurs de notre institut et les professionnels exerçant dans le domaine du transit nous ont permis de renforcer la documentation que nous avions au préalable. Ils ont aussi participé à une meilleure compréhension de notre sujet. Le côtoiement

de mes amis douaniers m'a permis d'avoir plus d'information et d'éclaircissement sur le sujet que nous avons traité.

2.3 : INDICATEURS DE RECHERCHE :

Pour bien mener à la rédaction de notre mémoire, nous avons fait recours pas mal d'indicateurs :

- La durée procédurale du dédouanement ;
- Le coût de la procédure par rapport à la maritime ;
- L'appréciation du client.

2.4 : ECHANTILLONNAGE :

Notre échantillon cible compte 30 personnes dont 15 dans l'entreprise au niveau du service transit, 10 personnes concernées c'est-à-dire qui ont fait le trajet : Italie Sénégal, Espagne Sénégal ou France Sénégal par route et enfin 5 douaniers

2.5 : DELIMITATION DU CHAMPS DE L'ETUDE :

Notre étude porte sur un aspect particulier du dédouanement auprès de MADINA TRANSIT. La procédure de dédouanement de véhicule par voie terrestre.

Etant donné que MADINA TRANSIT est une entité avec de nombreuses activités concernant le dédouanement à savoir: dédouanement de produits alimentaires, de produits sanitaires de matériels divers à l'importation par la voie maritime ainsi que le dédouanement des produits à l'exportation comme le ferraille. Cette étude de procédure de dédouanement limitera sur le dédouanement des véhicules qui ont été acheminés par voie terrestre. Notamment ceux provenant de l'Italie, de l'Espagne ou de la France en passant par le Maroc. Notre champ d'étude se fera au niveau du service de transit.

2.6 : DIFFICULTES RENCONTREES :

La rédaction de ce mémoire ne s'est guère effectuée aussi facilement. La première difficulté est d'entrer en possession des données statistiques de certaines informations. La difficulté s'est aussi notée au niveau de la gestion du temps car il faut suivre régulièrement les cours et faire la recherche nécessaire dans les différents sites. La rareté également des documentations se rapportant exactement au thème de notre étude.

DEUXIEME PARTIE: CADRE ORGANISATIONNEL ET CADRE ANALYTIQUE

CHAPITRE 3 : CADRE ORGANISATIONNEL

3.1 : ORGANISATION DE MADINA TRANSIT :

Dans la première partie, nous avons évoqué le cadre théorique et méthodologique qui nous a permis d'élaborer notre recherche. Dans cette seconde partie, il sera question de traiter l'organisation et les missions de MADINA TRANSIT pour mieux expliciter notre thématique.

3.1.1: PRESENTATION ET STATUT JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE :

MADINA TRANSIT est une Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée (SUARL) qui a été créée 05/02/2016 avec un capital de 5 000 000, mais à vrai dire, les activités ont démarré en 2017. Le Directeur Général s'appelle M. Mamadou LY qui est d'ailleurs lui seul actionnaire. La maison mère est basée au Sénégal plus précisément au centre Dakar plateau mais il y'a aussi des succursales à l'intérieur du pays, notamment à Dakar (mole 10) et Touba dans les localités de Ndindi. Les activités de l'entreprise reposent principalement sur le transit. Auprès de MADINA TRANSIT (mole 10), les dossiers traités à l'importation sont beaucoup plus nombreux que ceux traités en export : tous les jours du lundi au vendredi excepté du jeudi, on ne traite que de dossier relatif à l'importation. MADINA TRANSIT travaille également avec des transporteurs maliens ainsi que des sociétés Sénégalaise telles que: DIAGNE ET FRERE ; SOTRALOG située à l'avenue Albert Sarraut X Mage ; Entreprise Africaine de Transit et de Transport située sur 54 avenue Lamine GUEYE en face intendance ; GENIUS AFRICA LOGISTICS etc.

Pour mieux cerner de ce qui a été brièvement dit en haut concernant le statut juridique ; il est jugé opportun d'apporter plus d'éclaircissements sur cette forme juridique qui est la SUARL.

✓ MENTION OBLIGATOIRE DES STATUTS DE SUARL :

Les statuts doivent comporter un certain nombre de mentions, à savoir :

- Forme sociale : SARL unipersonnel ;
- Durée : la durée de vie d'une société ne peut excéder 99 ans et court à compter de l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés. Elle peut être prorogée, ayant son expiration, par décision de l'associé unique ;

- Dénomination sociale : la dénomination de la société peut être tirée de l'objet de l'entreprise, soit être de pure fantaisie. Une recherche d'antériorité doit, néanmoins, être effectuée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle afin de savoir si la dénomination envisagée est disponible ;
- Adresse du siège social ;
- Objet social : l'objet social doit être licite qu'il soit civil, commercial ou libéral. En principe, il est recommandé de prévoir un objet relativement large afin d'éviter de devoir modifier les statuts en cas de développement de la société ;
- Montant du capital social : le montant du capital social est librement fixe par l'associé unique dans les statuts ;
- Evaluation de chaque apport en nature, le cas échéant ;
- Nombre et libération des parts sociales : le nombre et le montant des parts sociales sont librement déterminés par l'associé unique lors de la rédaction des statuts ;
- Mention du dépôt des fonds correspondant aux apports en numéraire. Il est à noter également que le retrait des fonds n'est possible qu'après l'immatriculation de la SUARL au registre de commerce et des sociétés ;
- Date de clôture de l'exercice social.

✓ DROIT, OBLIGATION ET RESPONSABILITE DE L'ASSOCIE UNIQUE :

L'associé unique de la SUARL a des droits mais également des devoirs envers de la société. En conséquence, qu'elle est l'étendue de sa responsabilité ?

- Droits et Obligation de l'associé unique : l'associé unique bénéficie d'un droit de regard sur la gestion de la SUARL et participe activement à la vie sociale en votant les décisions intéressantes le fonctionnement de la société,
- Responsabilité de l'associé unique : l'associé unique de la SUARL n'est en principe, responsable que dans la limite du montant de son apport au capital de la société ;
- Exceptions : il existe différentes hypothèses où l'associé unique peut voir sa responsabilité patrimoniale engagée au-delà du montant de son apport au capital de la société :
 - Lorsqu'il s'est porté caution personnelle de la société auprès d'un organisme de crédit ;

- S'il n'est pas gérant de l'entreprise et qu'il s'est immiscé dans la gestion de l'entreprise devenant par la même un gérant de fait ;
- En cas de surestimation des apports en nature effectués lors de la création de la société ou d'une augmentation de capital etc.

✓ LES AVANTAGES DE LA SUARL:

- Elle permet à une personne seule de créer une société sans avoir à associer ;
- Elle limite la responsabilité de l'associé unique au montant de ses apports ;
- Elle autorise la création d'une société avec relativement peu de capitaux ;
- Elle facilite la transformation en SARL ;
- Elle rend possible le choix entre l'imposition sur le revenu ou sur les sociétés.

Le montant du capital social est librement déterminé par l'associé unique dans les statuts. Il doit être composé d'apports en numéraire (argent) et ou en nature (matériel, brevet ...)

En cas d'apport en numéraire, il est possible d'apporter seulement le cinquième du capital et de libérer le reste dans un délai de cinq à compter de l'immatriculation de la société.

3.2 : LOCALISATION DE MADINA TRANSIT :

MADINA TRANSIT, la Direction Générale se situe au centre Dakar plateau 1 plus précisément 4, rue MALANG en face mole 1. La succursale se trouvant à mole 10 est en face CFAO Motors sur km 2,5 du boulevard de la commune de Dakar. Les autres informations complémentaires concernant Madina sont les suivantes :

Boîte postale: BP: 4995 Dakar-Sénégal;

Numero de téléphone: 33 823 38 03;

Site web: www.madinatransit.net.

3.3: ENVIRONNEMENT DE MADINA TRANSIT:

L'entreprise existe dans un environnement dont elle fait partie intégrante. Elle n'est donc pas indépendante et ne suffit pas à elle-même. Par ailleurs, les activités de l'entreprise se développent en interdépendance étroite avec l'environnement qui lui impose des contraintes.

Les structures internes ainsi que externes de l'entreprise, en vue de faire face aux incertitudes, s'adaptent aux types et aux conditions de l'environnement, qui ne sont ni statiques, ni homogènes.

L'environnement de l'entreprise peut être situé à deux niveaux :

- ✓ Microenvironnement ;
- ✓ Macro-environnement.

3.3.1 : MICROENVIRONNEMENT DE MADINA TRANSIT :

Le microenvironnement de MADINA TRANSIT est constitué d'un ensemble avec lesquels Madina entretient des relations directes. Il constitue un moyen d'action sur lequel l'entreprise peut agir par sa stratégie.

Il est composé des clients, des fournisseurs, des partenaires et des concurrents :

3.3.1.1 : LES CLIENTS

Parmi les clients on peut en retenir les entreprises indiennes comme TEC-INDIAN, les entreprises maliennes. Il convient ici de noter que le client potentiel de Madina c'est son Directeur Général lui-même, il s'agit de M. Mamadou LY.

3.3.1.2 : LES FOURNISSEURS :

Madina pour ses fournisseurs on peut citer SYLLA HTC pour les matériels de bureau.

3.3.1.3 : LES PARTENAIRES :

MADINA TRANSIT a noué avec beaucoup d'entreprises des accords de partenariat, dans la logique d'une quête perpétuelle de la qualité des services offerts. Parmi elles on cite : DIAGNE ET FRERES qui sont nos transporteurs préférés, Optima Logistics, Genius Africa, SOTRALOG, Sénégal Logistique etc.

3.3.1.4 : LES CONCURRENTS :

Le transit est aujourd'hui comme l'un des métiers à la mode : entraînant ainsi une multiplication des maisons de transit tous les jours. De ce fait, la concurrence la concurrence devient de plus en plus rude. Parmi les maisons susceptibles de concurrencer Madina, on peut noter : SOCOTRA, TOUBA TRANSIT, SENEGAL TRANSPORT TRANSIT etc.

3.3.2 : MACRO-ENVIRONNEMENT DE MADINA TRANSIT :

Le macro-environnement s'impose à l'entreprise et détermine le cadre de son activité. Il peut être défini comme un ensemble de facteurs externes à l'entreprise qui ont une influence sur ses opérations mais sur lesquels l'entreprise exerce un faible contrôle. Il concerne généralement les aspects suivants : politique, économique, technologique et juridique :

3.3.2.1 : ENVIRONNEMENT POLITIQUE :

Il est bien évident que les entreprises sont étroitement dépendantes des contraintes politiques soit qu'elles résultent du changement de politique de couleur politique du gouvernement soit qu'elles résultent de modifications liées aux nationalisations, privatisations etc. La modification apportée sur le BSC qui dit que désormais le BSC doit être fait au plus tard 5 jours avant l'embarquement, a énormément porté préjudice et les expéditeurs et les transitaires.

3.3.2.2 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE :

Le Sénégal est un pays membre de l'UEMOA ainsi que de la CEDEAO. Ces organisations, dans la mesure de protéger l'économie des ses Etats membres, parfois elles prennent des dispositions concernant les droits de douanes et /ou sur les droits et taxes pour alléger les contrôles au niveau des frontières.

3.3.2.3 : ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE :

Il fait l'objet d'une surveillance permanente. L'innovation est devenue une composante essentielle de l'entreprise et on peut même dire, dans une certaine mesure, que l'innovation est la forme la plus « cruelle » de concurrence dans la mesure où elle peut aboutir à la disparition de certaines entreprises. C'est dans cette perspective que MADINA a toujours été équipée par une technologie de dernière génération, vue ses machines mac-books, des imprimantes de bonnes marques, son réseau de connexion performant et très stable.

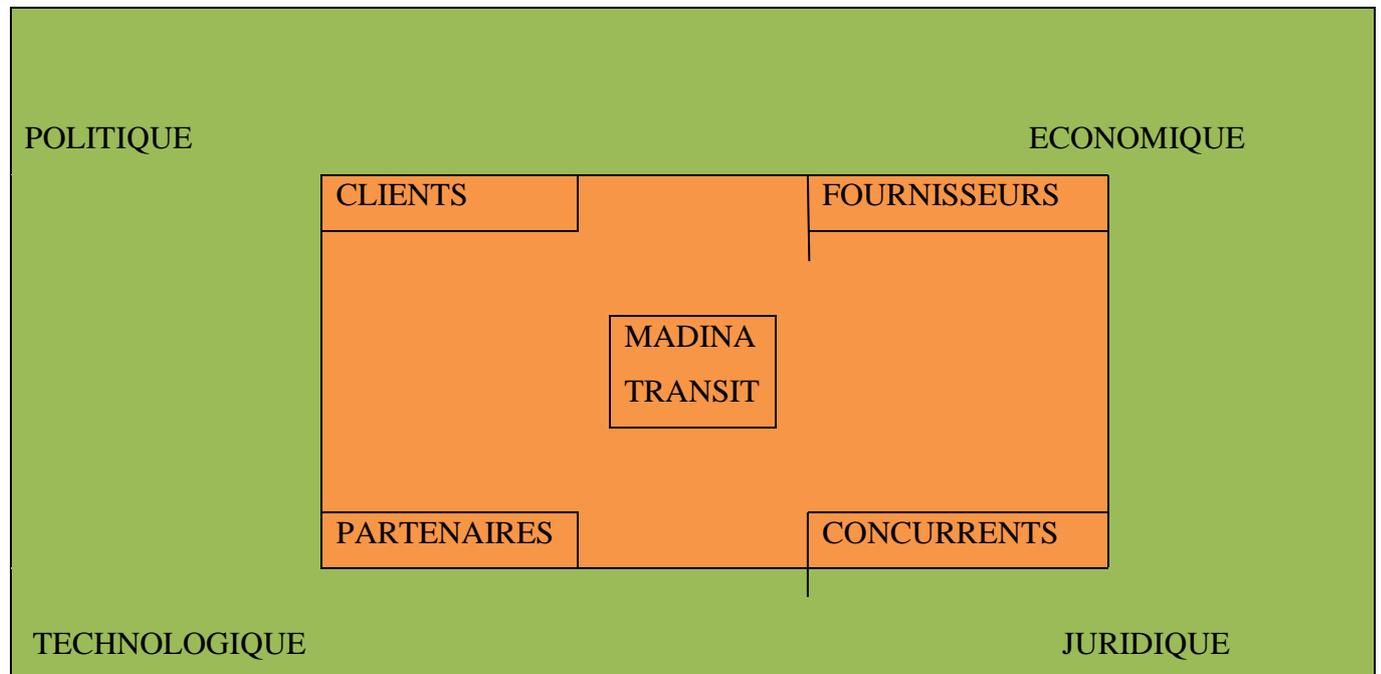
3.3.2.4 : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE :

Pour l'environnement juridique de Madina est constituée de la manière suivante :

- Décret n°2008-533 du 22 mai 2008 fixant les règles d'application de la loi n° 2003-04 du 27 mai 2003 portant orientation et organisation des transports terrestre ;
- Loi 2014-10 du 28 février 2014 portant nouveau code des douanes au Sénégal ;

- Décret n° 91-1221 du 14 novembre 1991 portant institution d'un programme de vérification des importations(PVI) sur tout le territoire de la république du Sénégal.

Figure 1 : Environnement de Madina transit



 MACRO-RNVIRONNEMENT

 MICROENVIRONNEMENT

3.4 : ACTIVITES ET MISSIONS DE MADINA TRANSIT :

3.4.1 : ACTIVITES DE MADINA TRANSIT :

Les activités de MADINA TRANSIT reposent principalement sur le transit et le transport. Actuellement, les activités de l'entreprise sont principalement basées sur le transit. Dans le transit nous avons le dédouanement de marchandises que MADINA TRANSIT effectue, en tant que commissionnaire agréé en douane. C'est pour cette raison qu'il nous semble

important d'évoquer les différentes étapes par lesquelles s'effectue le dédouanement d'une marchandise a MADINA a travers ses missions.

3.4.2 : MISSIONS DE MADINA TRANSIT :

L'article 38 du CD prévoit que les marchandises introduites sur le territoire douanier de la communauté doivent être conduites sans délai par la personne procède a cette importation, en utilisant le cas échéant la voie déterminée par l'autorité douanière et selon des modalités fixées par cette autorité.

Soit au bureau de douane désigne par l'autorité douanière ou tout autre lieu désigne ou agréé par le service.

Soit dans une zone franche, si l'importation des marchandises dans cette zone franche doit s'effectues directement par voie maritime sans emprunter une autre partie du territoire douanier de la communauté.

En appliquant de l'article 40 du CD les marchandises doivent être présentées en douane par la personne qui les introduite dans le territoire douanier de la communauté ou bien par la personne qui a la charge de leur transport âpres cette importation.

La conduite en douane consiste à acheminer les marchandises a l'importer ou a exporter vers le bureau de douane compétant le plus proche de la frontière douanière afin d'accomplir certaines formalités. Elle s'impose pour toute marchandise quelle que soit sa valeur, même si elle est exemptée de droit et taxes. Les dispositions légales qui réglementent la conduite en douane ont pour but de canaliser les trafics commerciaux afin que toutes les marchandises qui entrent ou qui sortent du pays soient présentées a la douane pour éviter l'exportation illicite de la marchandise et a empêcher le versement frauduleux de la marchandise sur le marche national dans le cas d'une importation. Elle varie selon les modes de transport utilises. Par voie maritime, les marchandises transportées sont inscrites sur un document appelé manifeste qui est date et signe par le capitaine du navire. Ce dernier est tenu de se présenter au service des douanes lorsque le navire pénètre dans la zone maritime du rayon des douanes. Ce pendant lorsqu'il s'agit de véhicules venant par voie terrestre c'est-à-dire entrant par passavant n'ont pas de manifeste. Dans ce cas, le passavant tient lieu de manifeste et il est indispensable de leur attribuer un numéro qui va servir de numéro de manifeste d'entrée.

Le manifeste nous renseigne sur la nature et le nombre de colis charges a bord du navire, les numéros et marque de colis, la nature des marchandises contenues dans le colis l'origine et la provenance des marchandises, l'expédition et le destinataire etc.(manifeste de cargaison). Il a aussi des manifestes spéciaux qui nous renseigne sur les position de bord (manifeste de provision de bord) et des bagages appartenant à l'équipage du navire (manifeste de pacotille). Le manifeste doit être déposé dans les 24 heures qui suivent l'arrivée du navire, les dimanches et jours fériés n'étant pas comptés.

Dès lors que l'opération de conduite en douane a été effectuée, on peut procéder a la mise en douane. La mise en douane consiste a placer la marchandise dans une enceinte sous surveillance douanier en vue de l'accomplissement des formalités de dédouanement.

Le dédouanement proprement dit des marchandises importées ou exportées intervient après la conduite et la mise en douane en plusieurs phases : l'ouverture du dossier, l'établissement e marchandises, et le dépôt de la déclaration en détail, vérification de la déclaration et des marchandises, liquidation et acquittement des droits et taxes enfin l'enlèvement des marchandises.

3.4.2.1 : L'OUVERTURE DU DOSSIER :

Le dépôt de l'ordre de transit, traduit la situation juridique ou le désir du client de placer sa marchandise à la disposition de son transitaire en douane. L'ordre de transit est un document qui permet au transitaire d'intervenir juridiquement dans le cadre du dédouanement. L'ouverture du dossier à MADINA TRANSIT s'effectue très souvent par le chef de service transit. Lorsqu'elle est faite on considère que client a trouvé un terrain d'entente avec le transitaire pour qu'il puisse commencer à effectuer les démarches. L'ouverture de dossier comprend les mentions suivants : le numéro de répertoire du dossier ouvert, la date d'ouverture du dossier, le nom du propriétaire des colis, le numéro du connaissance, le port d'embarquement des marchandises, le nombre de colis, la désignation commerciale, le poids brut, le régime déclaré.

3.4.2.2 : ETABLISSEMENT DE LA DECLARATION EN DETAIL :

Déclarer en douane, c'est indiquer au service des douanes tous les éléments d'identification d'une marchandise en vue de faire appliquer toutes les dispositions législatives et supplémentaires relatives au régime choisi par le déclarant.

Lors d'un achat à l'international, le fournisseur envoie au client l'ensemble des catalogues pour qu'il fasse le choix sur les produits qu'il désire acheter. Une fois que le client a eu à choisir les produits qui lui conviennent, il passe sa commande auprès du fournisseur et s'arrange du mode de paiement (à l'avance, après livraison, par crédit documentaire, dès réception etc.). Le fournisseur dès réception de la commande, envoie automatiquement au client une facture pro forma. Nous pouvons considérer à ce niveau que le processus de dédouanement commence dès que l'acheteur émet son bon de commande car c'est à partir de cette opération que tout commence.

Selon les dispositions de l'article 69 du code des douanes, toutes les marchandises importées et exportées, y compris celles faisant l'objet d'une exemption des droits et taxes à l'entrée, doivent faire l'objet d'une déclaration en détail. La déclaration en détail est l'acte juridique par lequel le déclarant assigne un régime douanier à des marchandises déterminées (ex : mise à la consommation, entrepôt, exportation etc.). Elle est fondée sur le principe de la déclaration contrôlée car il appartient au déclarant de rédiger sa déclaration et à la douane de contrôler sa conformité. Cela permet de fixer sans ambiguïté la responsabilité de l'assujetti et de pouvoir donner des suites contentieuses aux éventuelles irrégularités relevées sur les déclarations. Elle a un caractère obligatoire, scripturale par rapport à la saisie sur GAINDE, itérative car on la renouvelle à chaque nouvelle opération, irrévocable car on ne peut pas changer les termes sauf exception, personnelle car elle fournit toutes les informations nécessaires pour permettre l'identification des marchandises. Avant d'établir la déclaration en détail proprement dite qui est un imprimé informatisé par le système GAINDE, nous établissons d'abord une note de détail manuel dans laquelle nous déterminons : l'espèce tarifaire, l'origine, la provenance, le poids brut, le poids net, la valeur FOB, le fret, l'assurance, la valeur CAF, le nombre de colis, ainsi que la liquidation des droits et taxes de la marchandise. Une fois que la note de détail est dressée, ces informations sont mises dans le système GAINDE avec soin par l'opératrice de saisie qui fera sortir la déclaration en détail. Les documents à joindre à la note détail sont :

- La facture ;
- Le certificat d'origine ;
- Le titre de transport (ex : le connaissement) ;
- D'autres documents peuvent être exigés selon la nature des marchandises à déclarer. Il s'agit de tous les documents justificatifs de la situation des marchandises au regard des diverses réglementations auxquelles celles-ci sont assujetties (certificats d'origine, sanitaire, phytosanitaire, etc.) ;

-Il y a aussi les documents liés à l'application du programme de vérification des importations (PVI), la société d'inspection (COTECNA) délivre en amont et en aval la déclaration préalable d'importation (DPI) et l'attestation de vérification (AV).

3.4.2.3 : LE CIRCUIT EN DOUANE :

Le circuit douanier est l'ensemble des contrôles que le service de douane fait passer à chaque dossier de déclaration en détail jusqu'à l'obtention du bon à enlever. La douane a instauré ce circuit pour établir un contrôle approfondi de chaque déclaration.

3.4.2.4 : NOMENCLATURE DES DROITS ET TAXES :

Il s'agira ici :

- Les droits de porte ;
- Les taxes intérieures ;
- Les prélèvement ou taxes parafiscales ;
- Les mécanismes de protection ;

Pour la liquidation des droits et taxes on peut noter :

- La détermination de la valeur en douane ;
- Les taxes exigibles lors de la liquidation;

3.4.2.5 : LE CIRCUIT D'ENLEVEMENT :

Pour l'accomplissement de cette opération, nous avons recours aux services de la logistique de la société de transit et de l'accord de l'autorité douanière. Il faut souligner que la détention de certains documents est nécessaire pour la bonne marche de cette opération.

3.4.2.6 : LA COTATION DE LA MARCHANDISE ET LA FACTURATION DU TRANSITAIRE A L'IMPORTATION :

La cotation est la détermination d'une cote c'est-à-dire la valeur estimée d'un objet. Cette expression est couramment utilisée dans le jargon du transitaire pour évoquer la détermination du montant des honoraires du transitaire. Elle tient lieu de facture pro format ou encore de sorte de devis au client.

Pour la facturation du transitaire a l'importation, après avoir procédé au dédouanement de la marchandise, l'entreprise établit une facture définitive dans laquelle sera mentionne la totalité de la somme due par le client a l'entreprise.

3.5: ORGANISATION ET STRUCTURE DE L'ENTREPRISE :

Dans le but de mener à bien les tâches qui lui sont confiées, MADINA TRANSIT a une structure fonctionnelle qui se compose de la manière suivante :

3.5.1 : LA DIRECTION GENERALE :

Elle se charge de signer tout document devant être transmis à l'appréciation du Président Directeur Général (documents administratifs, comptes bancaires, documents comptables et fiscaux). Elle se charge du suivi comptable et financier, supervise et coordonne l'ensemble des directions et services, s'occupe de la gestion des commandes et des correspondances avec les tiers.

3.5.2 : LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE :

Elle a 4 principales missions :

- Participer au choix de la stratégie et de sa mise en œuvre ;
- Veiller a la rentabilité économique et transmettre ses analyses ;
- Assurer que les règles comptables et fiscales soient respectées ;
- Gérer la liquidité et la trésorerie de l'entreprise et exercer un contrôle interne.

Elle exerce donc plusieurs actions telles que :

- D'optimiser la gestion des sources de capitaux et leurs emploi dans une optique de rentabilité et de maitrise du risque ;
- D'assurer les relations avec les apporteurs de fonds (actionnaires, banques etc.) ;
- De rendre compte de la situation financière auprès du directeur général ;
- De fournir des simulations de rentabilité et de risque financier comme aide décision pour les projets d'investissement important et de mettre en perspective les grands équilibre de l'entreprise ou de l'institution ;
- De préparer et mettre en œuvre les opérations financière importantes (fusion, introduction en bourse) ;

- De superviser la comptabilité, la trésorerie et généralement les questions juridiques et fiscales et le contrôle des risques (notamment risque de taux de change).

3.5.3 : LA DIRECTION FINANCIERE ET COMPTABLE :

Cette dernière a pour mission de s'occuper :

- Du suivi de la comptabilité ;
- Du contrôle des analyses de comptes ;
- De l'analyse et du suivi des comptes de salariés ;
- Des impôts et charges sociales ;
- Du suivi des débours ;
- Des inventaires physiques ;
- Des arrêtes des comptes en fin d'exercice ;
- La supervision de l'équipe comptable.

3.5.4 : SERVICE TRANSIT :

Le 2ème niveau de tâches consiste Ce service est chargé de plusieurs tâches que nous pouvons segmenter en 3

niveaux qui sont :

Au 1er niveau des tâches nous avons :

- L'ouverture du dossier de transit ;
- La signature de l'ordre de transit ;
- L'établissement de la note de détail ;
- Le dépôt des imprimés à la douane ;
- Le suivi des dossiers déposés à la douane.

à :

- Chercher les bons à enlever au parc pour les formalités d'enlèvement ;
- Chercher le bon informatique à déposer pour les formalités de GAINDE ;
- Faire des formalités au niveau du transport pour avoir le bon de livraison.

Dans le 3^{ème} niveau des tâches :

Il est question de faire sortir les marchandises après la récupération des bons à enlever et de livraisons.

En dehors du chef de service transit qui coordonne les activités de ce service, il y a des personnes qui interviennent tels que :

L'opérateur de saisie

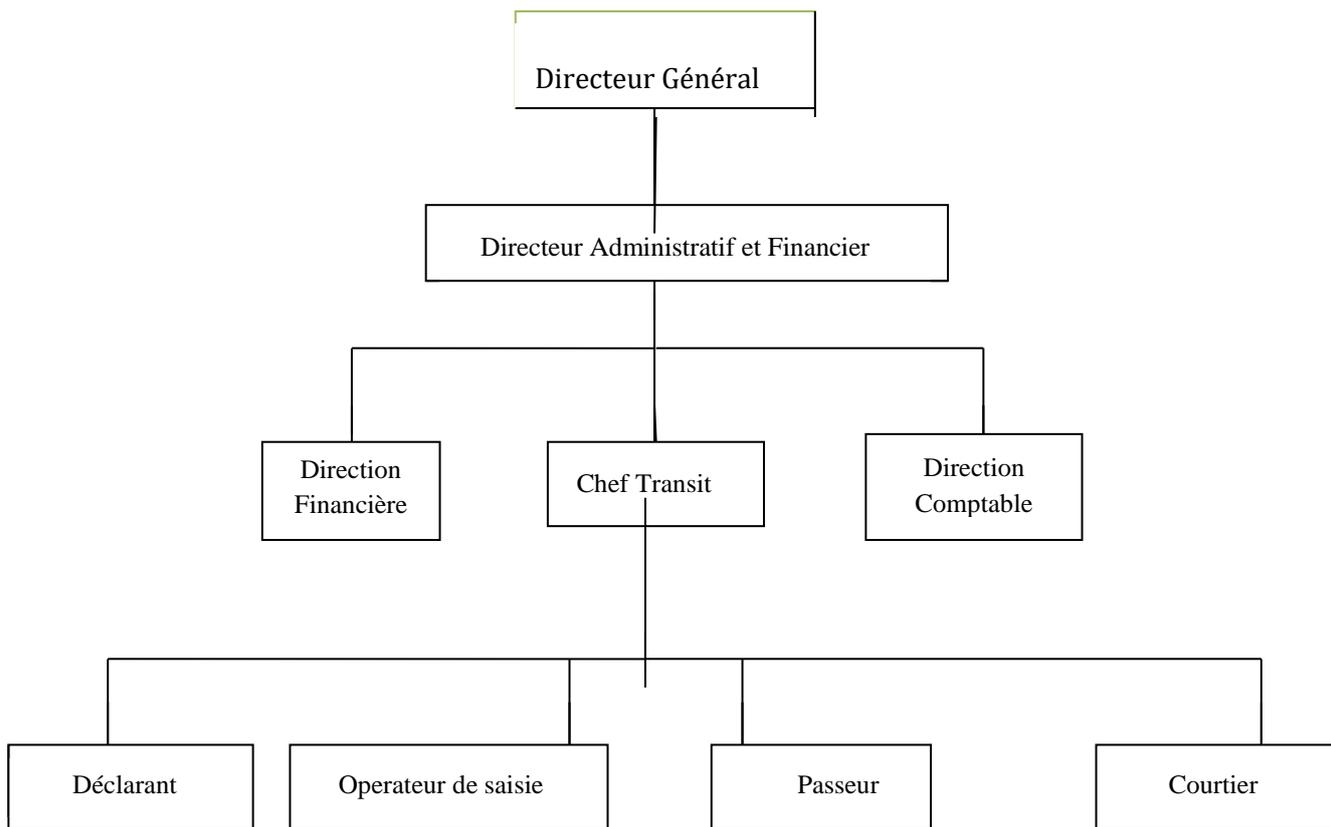
L'opératrice de saisie est une spécialiste du clavier d'ordinateur. Elle a pour rôle de saisir l'ensemble des informations inscrites sur la note de détail dans le système GAINDE afin de faire sortir l'imprimé de la déclaration en détail.

Les passeurs de pièces

Ce sont eux qui sont chargés d'aller accomplir le circuit douanier auprès de l'administration des douanes.

Le courtier

Il procède à l'exécution des différentes courses de l'entreprise.



ORGANIGRAMME DE MADINA TRANSIT

3.6 : L'ANALYSE DE LA PROCEDURE DE DEDOUANEMENT

3.6.1 : PRECAUTIONS ET CONSEILS AVANT EMBARQUEMENT :

Depuis le 12 avril 2015, l'âge minimum d'un véhicule importé au Sénégal est passé de 5 ans à 8 ans. Depuis lors les importations de véhicules au Sénégal ont accru et n'ont jamais décliné à compter de 2015. Si les uns préfèrent de faire passer leur véhicule par la voie maritime d'autres ne sont pas en phase, qui préfèrent d'acheminer ou de faire acheminer leur véhicule par la voie terrestre. Comme l'entremise c'est le Maroc et qui dit Maroc dit Afrique, il serait opportun de partir à plusieurs véhicules. Penser à apporter :

- une trousse à Une carte générale de l'Afrique de l'ouest pour avoir une vue globale du trajet, une carte plus précise pour le Sahara occidental et la Mauritanie ainsi qu'une carte pour le Maroc et Sénégal.
- Votre carnet de vaccination (avec vaccin fièvre jaune)
- Des pastilles de micro pur (ou autre) ou un filtre pour purifier l'eau
- L'équivalent de trois jours de nourriture et d'eau

- Une deuxième roue de secours ainsi n'est pas du luxe.
- Une tente pour bivouaquer dans le désert (nuits magnifiques)
- Un sac de couchage avec une moustiquaire si vous décidez de dormir à la belle étoile. Attention aux moustiques qui transmettent le paludisme (malaria) ainsi que toutes sortes de parasites.
- En fonction de votre réservoir et de votre véhicule emportez un jerrycan

Avant de partir n'oubliez pas de faire :

- Le vaccin de la fièvre jaune et suivre un traitement antipaludéen (disponible en pharmacie)
- Les vaccins contre l'Hépatite A, l'Hépatite B, la Tuberculose et la Méningite sont fortement conseillés.
- Installer éventuellement un dispositif permettant de faire tourner le ventilateur en continu à sa puissance maxi si vous partez avec un véhicule ancien et que vous ne voulez pas vous arrêter toutes les 2-3 h pour faire refroidir le véhicule. Dans le désert, il vous faudra néanmoins vous arrêter toutes les 3-4 h.

Quelques conseils utiles à tenir en compte :

Rappelez-vous que vous êtes en Afrique et que toutes les villes - même les plus grandes - ne sont pas forcément indiquées par des panneaux comme chez nous et lorsqu'elles le sont ce n'est pas toujours très clair. En effet, elles sont pour la plupart utilisées par des locaux qui connaissent les routes par cœur et qui pour la plupart ne savent pas forcément lire. Si vous demandez votre chemin sachez que souvent vous tomberez sur des "guides" qui guettent les touristes en difficulté et qui voudront vous louer leurs services. Certains groupes de guides ou "faux guides" n'hésitent pas à ôter ou déplacer les panneaux pour vous mettre en difficulté afin de vous proposer leur aide en échange d'une rétribution.

Un GPS ou à défaut une boussole peuvent être utiles. La circulation de nuit est à déconseiller formellement, sauf en cas d'urgence et à moins de posséder un éclairage approprié. Si vous devez vous y risquer, il est indispensable de limiter grandement votre vitesse, 60 km/h hors agglomération est un MAXIMUM. La nuit de nombreux animaux, sauvages et domestiques traverseront devant vous subitement, il est indispensable de pouvoir les éviter et jongler entre

les ornières qu'on aperçoit plus tard la nuit. Il n'est pas rare et même assez courant de voir débouler un véhicule tous feux éteints, il faut pouvoir le voir assez tôt.

3.6.2 : LE CORRIDOR EMBRUNTE LE PLUS SOUVENT POUR SE RENDRE AU SENEGAL

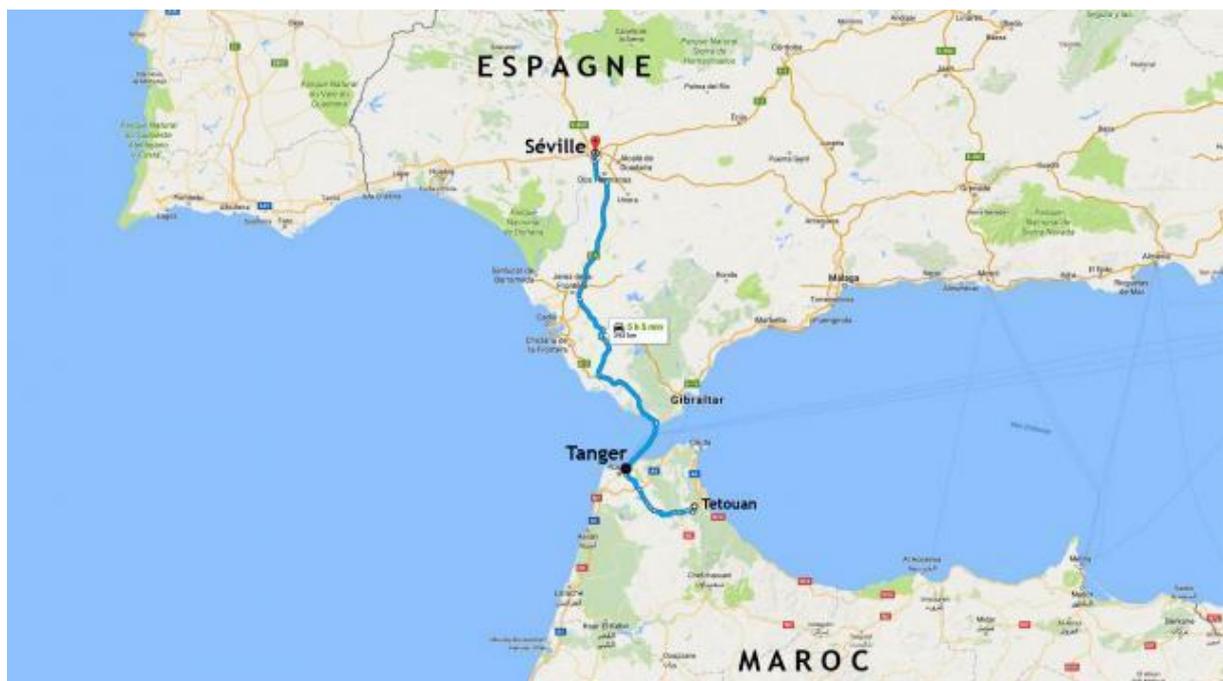
3.6.2.1 : LA TRAVERSEE DE L'ESPAGNE :

La traversée de l'Espagne est un long trajet : entre 800 et 1 200 km si on vient de la côte Atlantique. De moins en moins bon marché, l'essence, le gîte et le couvert et la traversée du détroit de Gibraltar vous reviennent chers.

Si vous optez pour cette traversée, allez directement à Algesiras et prenez un des nombreux ferries qui partent environ toutes les deux heures.

Comptez environ entre 100 et 150 euros pour Tanger ou pour Ceuta. Le port de Ceuta est beaucoup moins grand les formalités sont souvent plus rapide et facile.

En fonction de la saison durant laquelle vous traversez, il peut être plus intéressant de prendre le ferry entre Sète et Tanger, durée environ 36 h de croisière.



3.6.2.2: TANGER A RABAT :

Sur une distance qui n'est pas très longue, environ 250 km, on peut passer à Kenitra pour se rendre à Rabat. Faisons un petit zoom sur Tanger :

Tanger est une ville du Nord du Maroc, deuxième ville économique du Maroc, capitale de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Située à l'extrémité du Nord-Ouest du pays sur le détroit de Gibraltar, la ville se trouve à 14 kilomètres de la côte espagnole. Sa population s'élève à 947 952 habitants au recensement de 2014.

3.6.2.3 : AU DEPART DE RABAT :

Le Sénégal est situé à 3 000 km par la route la plus courte.

Vous trouverez au Maroc de quoi manger et dormir à très bon marché. À partir de Layoune, vous devrez vous arrêter régulièrement à des contrôles de police : simples contrôles de sécurité, il vous suffira de remettre une photocopie de votre passeport.

C'est également à partir de Layoune que le carburant est détaxé, il coûte environ 25 % moins cher qu'ailleurs. Vous trouverez tout le long de la route des stations services. Il est conseillé de faire le plein avant la frontière sud du Maroc, le carburant est de nouveau à un euro du côté de la Mauritanie. Vous pourrez faire le plein à la frontière du côté marocain.

Attention, beaucoup de radars de contrôle de vitesse au Maroc. et les amendes tombent vite en moyenne 300 Dh (30 €)

VILLES	DISTANCE	DESCRIPTION DU TRAJET
TANGER-RABAT	250 KM	AUTOROUTE
RABAT-CASABLANCA	97 KM	AUTOROUTE
CASABLANCA-MARRAKECH	250 KM	AUTOROUTE
MARRAKECH-CHICHAOUA	73 KM	AUTOROUTE
CHICHAOUI-AGADIR	183 KM	AUTOROUTE
AGADIR-TIZNIT	82 KM	ROUTE A 4 VOIES

TIZNIT-GUELMIN	108 KM	BONNE ROUTE
GUELMIN-TANTAN	125 KM	BONNE ROUTE
TANTAN-TARFAYA	203 KM	BONNE ROUTE
TARFAYA-LAAYOUNE	102 KM	BONNE ROUTE
LAAYOUNE-BOUJDOUR	188 KM	BONNE ROUTE
BOUJDOUR-DAKHLA	345 KM	BONNE ROUTE
DAKHLA-FRONTIERE MAURITANIENNE	345 KM	BONNE ROUTE
TOTAL EN KM	2357 KM	

TABLEAU 1 : DISTANCE DU TRAJET LE PLUS COURT ET RAPIDE
ENTRE QUELQUES VILLES DU MAROC :

3.6.2.4 : PASSAGE A LA FRONTIERE MAURITANIENNE.

La frontière entre la sortie du Maroc et l'entrée en Mauritanie est ouverte de 8h à 19h. Sachez être patient et faire preuve de diplomatie. Une fois les formalités terminées, vous pouvez passer la nuit à Nouadhibou ou partir directement vers la capitale Nouakchott située à 450 km environ. Cette nouvelle route est également sécurisée avec des contrôles réguliers de police et gendarmerie.

3.6.2.5 : NOUAKCHOTT-SENEGAL

Seulement 210 km séparent Nouakchott de la frontière sénégalaise à Rosso, matérialisé par le fleuve Sénégal. Les formalités sont pénibles et vous serez sans doute contraints de payer de nombreuses taxes des deux côtés du fleuve. De nombreux '« transitaires » vous proposeront de s'occuper de toutes les formalités (assurance Sénégal, taxes, bac, quitus etc.) soit environ 50 à 70 €.

Une trentaine de km avant Rosso, la nouvelle route bitumée pour Diama vous permettra de passer par la frontière pour le Sénégal par le barrage de Diama, les formalités y sont beaucoup plus simples. Vous êtes alors très près de Saint-Louis.

3.6.2.5.1) Eclaircissement entre Rosso Mauritanie et Rosso Sénégal :

3.6.2.5.1.1) Rosso Mauritanie :

Les villes Rosso Mauritanie et Rosso Sénégal sont généralement accueillantes pour les populations étrangères dont certaines sont sédentarisées. Néanmoins, ces villes jumelles sont séparées par une frontière, le fleuve Sénégal.

Rosso Mauritanie, ville jumelle de Rosso Sénégal, accueille des étrangers en transit et des transfrontaliers. Ces derniers y viennent quotidiennement s'adonner à leurs occupations. Une fois entrés dans la ville, ils n'y sont pas inquiétés de la traversée du fleuve.

Quant aux étrangers résidents, ils sont pour la plupart organisés en associations qui prennent en charge leurs préoccupations sur le plan social. Leur situation est plus stable que dans d'autres endroits du pays, car ils ne sont ni refoulés ni expulsés, ni victimes de rafles. Ils travaillent dans le domaine de l'agriculture, le bâtiment, la coiffure, etc. Certains sont bien intégrés et sont même mariés à des mauritaniens(ne)s.

Selon, le président de l'association des Sénégalais à Rosso, les étrangers résidant dans la ville et ses environs sont majoritairement Sénégalais. Puis dans l'ordre décroissant, viennent les maliens : les Gambiens, les Guinéens, les Bissau-guinéens.

3.6.2.5.1.2) Rosso Sénégal :

Ville frontalière avec la Mauritanie, Rosso Sénégal est un lieu de transit et d'accueil de voyageurs et de migrant candidats au départ, refoulés ou bien expulsés de la Mauritanie. C'est pourquoi, elle cristallise toute sorte de tensions et de sentiment d'exacerbation liés à la politique migratoire appliquée par la Mauritanie ainsi que les relations avec son voisin Sénégalais.

Rosso a la particularité d'être érigée en commune depuis 2002 et dépend de l'arrondissement de Ndiaye. Cette commune se positionne en victime de la migration en vertu de sa position frontalière. Ainsi, elle est un réceptacle des migrants en situation précaire ou de personnes refoulées pour défaut de documents administratifs. Certains candidats malheureux à l'émigration finissent par séjourner ou résider à Rosso. Ainsi, on y trouve des Guinéens, des gambiens, des Ghanéens, des Maliens dont des femmes et des enfants.

Selon le 2 adjoint au Maire, Rosso est une ville très ouverte pour les étrangers. En effet, ces derniers résidants a Rosso auraient plus de chance de s'insérer professionnellement que les autochtones « D'autant plus qu'ils ne rechignent pas a exercer certains métiers : salon de coiffure, commerce, maraichage, dockers... ».

Les migrants semblent s'intégrer facilement dans la localité en se débrouillant au début comme ils peuvent dans le secteur informel. Certains arrivent a se marier sur place et se considèrent désormais comme des Rossosois. Les enfants des étrangers nés et déclarés a Rosso ont un extrait de naissance délivré par la commune. Ainsi, ils deviennent des citoyens de Rosso et peuvent s'inscrire dans les écoles publiques et avoir une carte Nationale d'Identité Sénégalaise.

Néanmoins, certaines personnes arrivent à Rosso dans un dénuement total en raison des conditions de leur arrivée, comme en cas d'expulsion.

Dans ce cas précis, il ne leur est pas permis de récupérer leur biens. C'est pour cette raison qu'elles éprouvent des difficultés à payer le transport pour leur terroir d'origine.

En dépit de sa particularité de ville cosmopolite et d'accueil des migrants de passage ou expulsés, Rosso Sénégal ne dispose pas de structure d'accueil pour ces migrants en difficultés. C'est la cellule locale de croix rouge qui accueillait (dans son local octroyé par la mairie) les migrants refoules de la Mauritanie a l'époque très nombreux, en raison des moyens déployés des dans les années 2006-2008 pour bloquer les départs depuis les cotes mauritaniennes vers les îles Canaries. Mais aujourd'hui, elle ne dispose plus de moyens pour les prendre en charge sur les plans alimentaire, sanitaire et l'appui au retour.

3.6.3. COMMENT RENTRER EN VOITURE AU SENEGAL ?

Si vous n'êtes pas munis d'un carnet de passage en douane, les autorités sénégalaises vous remettront un passavant de circulation. Ce dernier est un titre délivré par les Bureaux et Postes des Douanes frontaliers, il permet la circulation dans la zone terrestre du rayon des douanes des marchandises en provenance de l'étranger ou de l'intérieur du pays. en vue de leur conduite au bureau des douanes le plus proche ou compétent pour y être déclarées. Ce laissez-passer vous permettra de circuler jusqu'à votre destination pour une durée de 48 à 72 heures, avant de régulariser votre situation. Vous devrez également vous acquitter d'une assurance.

3.6.3.1. CONDITION DE DELIVRANCE ET GESTION DES PASSAVANTS DE CIRCULATION

✚ Conditions de délivrance des passavants de circulation

Principe La délivrance des passavants pour la circulation des véhicules automobiles en provenance de l'étranger est interdite, à titre absolu. pour les véhicules ne répondant pas aux prescriptions d'âge édictées par l'Etat qui est de 8 an. A l'exception des cas répertoriés ci-dessous, L'observation de cette règle doit être de rigueur au niveau des Bureaux et Postes

✚ : Ayants-droits au passavant de circulation

- les touristes munis d'un Carnet de Passage en Douane (CPD) :
- les sénégalais non-résidents munis d'un CPD
- les sénégalais non-résidents et non munis d'un CPD :
- les ressortissants des pays membres de la CEOEAO et de la Mauritanie

1: Touristes munis d'un CPD : Sont considérées comme touristes. Les personnes de nationalité étrangère résidant à l'étranger plus de six (06) mois dans l'année. Lorsqu'ils sont munis d'un CPD et entrent au Sénégal avec un véhicule quel que soit son âge, il leur est délivré un passavant de circulation destiné à couvrir uniquement la circulation du véhicule du point d'entrée à l'un des bureaux de domiciliation de Dakar-Port Nord ou Dakar-Port Sud où il sera procédé à l'enregistrement et au traitement du CPD. A l'expiration du délai de séjour, si le véhicule. Au moment de son entrée au Sénégal. Avait excédé la limite d'âge fixée par le décret, il sera obligatoirement réexporté. Au cas contraire. Il pourra être déclaré pour la réexportation ou pour la mise à la consommation

2 : Sénégalais non-résidents munis d'un CPD : Lorsqu'ils entrent au Sénégal avec un véhicule de tourisme de moins de 8 ans d'âge et munis d'un CPD il leur est délivré un passavant de circulation destiné à couvrir uniquement la circulation du véhicule du point d'entrée à l'un des bureaux de domiciliation de Dakar-Port Nord et Dakar-Port Sud où il sera procédé à l'enregistrement et au traitement du CPD. A l'expiration du délai de séjour, il sera loisible au propriétaire du véhicule de le mettre directement à la consommation ou de le réexporter.

3 : Sénégalais non-résidents et non munis d'un CPD: Lorsqu'ils entrent au Sénégal avec un véhicule de tourisme de moins de 8 ans d'âge et non munis d'un CPD, il leur est délivré un

passavant de circulation destiné à couvrir uniquement la circulation du véhicule du point d'entrée à l'un des bureaux de domiciliation de Dakar-Port Nord ou Dakar-Port Sud pour une mise en dépôt. à l'issue de laquelle les formalités de dédouanement seront accomplies (admission temporaire ou mise à la consommation directe)

4 : Pour tous les autres cas, les dispositions du décret nT201-72 du 26 janvier 2001 relatif à l'importation des véhicules : cycles et cyclomoteurs usagés seront appliquées sans possibilité de dérogation aucune. Rappelons que le délai de validité des passavants de circulation ne peut excéder vingt quatre (24) heures pour l'acheminement du véhicule du Bureau ou Poste frontalier au Bureau de dédouanement. Le délai de route de 24 heures 1 I qui arrive à expiration un jour férié, doit être prorogé d'office jusqu'au premier jour ouvrable.

5 : Ressortissants de la CEDEAO et de la Mauritanie Lorsqu'ils entrent au Sénégal avec un véhicule quel que soit l'âge, il leur est accordé un passavant de circulation spécial de couleur verte dont la durée de validité ne peut excéder quatre vingt dix (90) jours dans l'année conformément à la réglementation communautaire en vigueur.

Gestion des passavants

A : AU niveau des Bureaux et Postes frontaliers, Le passavant ne doit être signé que par le Chef de Bureau ou de Poste des Douanes frontalier, et Les agents des douanes des bureaux et postes frontaliers doivent prendre les précautions suivantes

- Ne délivrer de passavants qu'aux ayants-droit repris dans la présente note :
- viser les titres de voyages des ayants-droit à l'entrée et à la sortie du territoire national
- Remplir dument le formulaire du passavant de circulation en indiquant notamment les informations relatives à l'identité du requérant aux caractéristiques du véhicule particulièrement le numéro de châssis du véhicule et le mode d'apurement du passavant :
- Indiquer le délai de route accordé. L'identité exacte du conducteur et du propriétaire du véhicule et leurs adresses exactes au Sénégal. Les Directeurs régionaux devront établir et transmettre au plus tard le cinq (US) de chaque mois au Directeur des Opérations Douanières (DOD), la liste complète des passavants délivrés le mois précédent, ainsi que l'état de leur apurement.

B : Au niveau des Bureaux de dédouanement Les Bureaux des douanes de Dakar Port-Nord et Dakar Port-Sud sont chargés de l'enregistrement du traitement et du suivi des CPD. Ils devront s'assurer de la mise en dépôt effective des véhicules et de l'accomplissement des formalités de dédouanement. De même, ils veilleront à transmettre aux bureaux et postes émetteurs, les passavants apurés avec indication de la destination finale, la mention du numéro de déclaration et de mise en dépôt, attache du prix à l'exécution correcte de la présente note de service, vous invite à en assurer une large diffusion auprès des agents placés sous votre autorité et à se rendant compte de toute

3.6.3.2: LES DIFFERENTS TYPES DE CORRIDORS :

Un corridor désigne tout axe de passage linéaire, constitue par des infrastructures ou usages de déplacement (corridor routier, aérien, fluvial, maritime, naturel).

Pour le mémoire qui l'objet de notre étude nous nous intéressons sur le corridor routier. Parmi les types de corridors on peut en citer :

- Le corridor de pénétration

Le « corridor de pénétration » est fonde sur la construction d'une route n'affichant aucune activité de transit a l'exception des points d'entrée et de sortie. Ce corridor peut servir à acheminer des équipements et de la main-d'œuvre pour le développement de régions ressources dont les produits sont ensuite expédiés vers des marches de transformation ou de consommation. Il peut également permettre a des Etats enclaves de disposes d'un accès direct a la mer a des fins commerciales dans le cadre de convention internationales, d'accords bilatéraux ou de négociation politique. Par ailleurs, le terme peut être utilise pour un pont aérien au dessus des territoires.

- Le corridor chaine :

Le « corridor chaine » affiche une séquence de corridors dont le terminal de sortie de l'un coïncide avec le terminal d'entrée de l'autre. Les terminaux servent soit de destination final, soit de lieu de transit le long d'un itinéraire a destination multiples. Les terminaux peuvent être reliés au sein d'une ligne de service de groupage-dégroupage de marchandises ou de passagers. La qualité de l'équipement et des services des transports aux terminaux influencent le degré d'accessibilité de l'itinéraire.

- Le corridor centrifuge :

Le « corridor centrifuge » présente un ensemble de corridors, fondés sur différents modes de transport, qui émanent et convergent vers quelques terminaux situés le long d'une ceinture axiale. Le corridor centrifuge permet d'atteindre des économies d'échelle par la concentration de services. Le corridor centrifuge repose sur le développement d'infrastructures de transport et leur intégration aux fonctions de production et de transformation, aux marchés de consommation et aux procédés logistiques. Cette typologie permet de comprendre qu'un corridor avec dérivation des voies et de leur flux est un élément commun de presque tous les modèles de mouvement humains. Tous les mouvements physiques se canalisent vers une route donnant naissance à un réseau. Les routes, les voies ferrées, les fleuves constituent autant de voies de communication à l'intérieur d'un même territoire.

C'est la juxtaposition de ces différentes routes modales qui fait de l'axe un corridor de transport. L'agencement physique des voies produit l'armature formative des corridors.

Une typologie des différentes formes de corridors demeure insuffisante pour comprendre le paradigme sans une évaluation des fondements théoriques, des composantes empiriques et des facteurs de changements.

3.6.4 : LE DEDOUANEMENT PROPREMENT DIT DE VEHICULES PAR VOIE

TERRESTRE :

D'abord, il faut savoir que l'importation de véhicules de plus de 8 ans est strictement interdite dans le pays. Tout véhicule entrant au Sénégal doit être âgé de 8 ans au plus. Si un véhicule est débarqué au port, au préalable pour le récupérer, il faut effectuer les formalités de dédouanement du véhicule à Dakar dans les bureaux de douanes. Si par contre, le véhicule entre au Sénégal en traversant la frontière terrestre, tel que notre cas, un passavant est mis à la disposition du conducteur. C'est l'équivalent d'une autorisation de circuler librement dans le territoire dont la durée varie selon l'objet du voyage. Cette durée peut être de 48 heures, 5 jours, 10 jours ou même 15 jours. Passe ce délai, le véhicule doit être remis au bureau de douane le plus proche en attendant d'être en règle avec la douane sénégalaise.

Une fois ce véhicule est à destination, le particulier n'est pas en mesure de procéder lui-même au dédouanement proprement dit. Il est contraint à recourir à un transitaire ou un

commissionnaire agréé en douane. Il existe pas mal de maison de transit qui peuvent procéder au dédouanement de véhicule a Dakar.

Le propriétaire du véhicule doit remettre à ce niveau au commissionnaire en douane agréé, les documents ci-après :

- L'original du passavant de circulation
- La carte grise du véhicule

Définition du passavant de circulation. Le passavant est un titre délivré par les Bureaux et Postes des Douanes frontaliers, il permet la circulation dans la zone terrestre du rayon des douanes des marchandises en provenance de l'étranger ou de l'intérieur du pays. en vue de leur conduite au bureau des douanes le plus proche ou compétent pour y être déclarées.

Pour la carte grise, le certificat d'immatriculation est un document qui matérialise l'autorisation de circuler d'un véhicule automobile immatriculé et permet son identification. La carte grise est utilisée pour le calcul des droits de douane, il permet également l'appréciation de la valeur ARGUS du véhicule.

Les véhicules faisant l'objet de délivrance de passavant n'ont pas de manifeste. Ils n'ont pas été transportés par la voie maritime. Dans ce cas, le passavant tient lieu de manifeste et il est indispensable de leur attribuer un numéro.

C'est ainsi que le Commissionnaire en Douane Agréé doit demander une mise en dépôt du véhicule pour permettre à la douane de lui attribuer un numéro de dépôt qui servira de numéro de manifeste d'entrée. Sans ce numéro, il est en effet impossible de sortir la déclaration dans le système informatique douanier

Méthode de Calcul des droits et taxes pour un véhicule venant par passavant :

- FOB : valeur de l'ARGUS x 80% (abattement de 20%)
- FRET : il faut comprendre ici que c'est le fret maritime divisé par deux. Pour les véhicules provenant de l'Europe on a ainsi :
 - véhicules de tourisme de 5 places 200.000
 - véhicules de tourisme de 7 places 300.000
 - véhicules utilitaires légers 200.000
 - véhicules utilitaires lourds 700.000

- camions du genre benne 1.000.000
- véhicules lourds 1.500.000
- véhicules tracteurs / remorques 500.000

-Assurance locale : $(0,20\% \text{ sur le FOB} + 1000) + 5\%$

CAF= FOB + FRET + ASSURANCE

Liquidation :

Elle constitue l'étape la plus si non l'une des plus importantes. Elle consiste au calcul des droits et taxes exigibles, après avoir procéder a la détermination de la valeur CAF.

Sachant que $VD = \text{FOB} + \text{FRET} + \text{ASSURANCE}$

- DD : le taux du DD est fixe selon l'origine et la catégorie du véhicule à laquelle le véhicule appartient. Généralement le taux applicable aux véhicules qui sont classes dans la catégorie des biens de consommation finale est de 20% ;
- RS : $1\% = VD \times 1\%$;
- TVA : $18\% = (VD + DD + RS) \times 18\%$;
S'il y'a un DA alors:
 $TVA = (VD + DD + RS + DA) \times 18\%$;
- PCS : $1\% = VD \times 1\%$;
- PCC : $0,5\% = VD \times 0,5\%$;
- DE : 1% pour les véhicules neufs et 3% pour les véhicules usagers :
 $DE = (VD + DD + RS) \times \text{taux}$.
S'il y'a DA, alors $DE = (VD + DD + RS + DA) \times \text{taux}$

NB : lorsque la puissance fiscale du véhicule est supérieure ou égale a 13 chevaux. Il y'aura une taxe intérieur appelée DA qui est égal a 10% : $DA = (VD + DD + RS) \times 10\%$

Paiement des droits

Cette procédure est identique a celle relative au dédouanement du conteneur. Apres paiement des droits de douane et obtention du bon à enlever douane, le commissionnaire en douane agréé retourne a la douane a la section dépôt qui lui a attribue un numéro de dépôt suite a la

présentation du passavant pour procéder à l'apurement du dossier. L'original du bon à enlever et la photocopie du passavant sont amènes au niveau de la brigade de sortie de douane située au port pour l'obtention du visa GAINDE.

NB : en réalité, les véhicules sont très souvent gares chez leur propriétaires donc il est jugé un peu inutile de s'acquitter d'un visa GAINDE.

CHAPITRE 4 : CADRE ANALYTIQUE

Dans ce présent chapitre, nous allons présenter et analyser les résultats, issus des informations obtenues. C'est dans cette optique que des enquêtes ont été menées auprès du déclarant, le chef de transit ainsi que les autres entités. Au sortir de ces enquêtes, nous pouvons mieux décrire comment une bonne maîtrise de la procédure de dédouanement de véhicule par voie terrestre peut-elle rentabiliser l'activité de l'entreprise.

4.1 : PRESENTATION DES DONNEES DE LA PROBLEMATIQUE :

Tableau 2 : Relatif aux données de la problématique de l'étude

Problématique : comment une bonne maîtrise de la procédure de dédouanement de véhicule par voie terrestre peut-elle rentabiliser l'activité de l'entreprise ?	
QUESTIONS	REPONSES
Qu'est ce qu'on doit analyser ?	La procédure de dédouanement de véhicule par voie terrestre
Pourquoi analyser ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour montrer l'aspect bénéfique qui se trouve sur l'importation de véhicule par voie terrestre. C'est-à-dire le pouvoir d'être dédouaner très rapidement. ▪ Pour mettre en exergue aussi son cout de dédouanement qui est véritablement faible compare aux autres modes. ▪ Pour l'accorder plus d'attention vue ce phénomène commence a avoir de l'ampleur. ▪ Pour le démarquer du dédouanement de véhicule par voie maritime, qui est parfois contraignant
Quant analysé ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avant que le véhicule ne soit à destination, notamment au Sénégal. ▪ Pendant le dédouanement proprement

	dit
Comment analyser ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une structure dynamique pouvant répondre aux exigences des clients ▪ Avoir une maîtrise irréprochable des procédures douanières de véhicules ▪ Optimiser des couts et délais lors du dédouanement
Où analyser ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Auprès du chef de transit ▪ Au niveau des bureaux de section
Qui doit analyser ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le chef de transit qui d'ailleurs veille sur tout le déroulement des opérations ▪ Toutes personnes tierces pour le bon déroulement des procédures douanières.

4.2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES :

A l'issu des enquêtes menées auprès du déclarant, le chef de transit et les autres entités par l'entremise des outils et techniques de collectes précités dans la première partie, nous sommes dans la mesure de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses de recherche et de les répertorier dans le tableau comparatif ci-après :

Tableau 4 : Hypothèse de recherche

Hypothèse de recherche 1. Un véhicule provenant par voie terrestre, son dédouanement est plus rapide qu'un autre en provenance maritime.	
Hypothèse de recherche 1 confirmée	
Information recueillies (tris)	Résumé (regroupe en information générale)
Cette rapidité que l'on note sur Le dédouanement de véhicule par voie terrestre est due à de nombreux facteurs : selon les informations recueillies lors de nos enquêtes, cette rapidité s'explique du fait qu'on ne paye que les frais de la douane. Autrement dit acquittement des droits et taxes.	Cela est un atout pour gagner du temps vue qu'il n'existe nulle part une compagnie à payer. Ce paiement de facture, l'acquittement pour un bond sont très souvent des étapes qui auraient pues prendre beaucoup de temps.

Hypothèse de recherche 2. Le dédouanement de véhicule par voie terrestre est un aspect bénéfique pour les particuliers de part son cout véritablement faible	
Hypothèse de recherche 2 confirmée	
Informations recueillies (tris)	Résumé (regroupe en information générale)
Qu'est ce qui veut dire ici particulier ?	On entend par particulier les personnes qui conduisent leur véhicule de l'Europe au Sénégal en faisant recours la voie terrestre. Il convient de noter que ces personnes souvent résidente a l'étranger, une fois arriver au Sénégal leur principal souci c'est de nationaliser le véhicule contrairement au tourisme par exemple qui ressort avec son véhicule qui n'a pas besoin à dédouaner

<p>Selon les informations collectées lors de nos enquêtes, révèlent que les avantages portant sur le passage sur la voie terrestre est du fait que les particuliers remplissent pleinement leurs véhicules de bagages dont le paiement n'est pas cher. Ensuite le particulier n'a pas à payer de transport principale dans la mesure où c'est lui-même qui a acheminé son propre véhicule.</p>	<p>Cela permet de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se rendre au Sénégal avec le maximum de bagages à moindre coût ▪ Se faire de l'argent parce que le prix du transport principal revient au particulier
--	---

<p>Hypothèse de recherche 3. Une bonne maîtrise de la procédure de dédouanement par voie terrestre rentabilise l'activité de l'entreprise</p> <p>Hypothèse de recherche 3 confirmée</p>	
<p>Information recueillies (tris)</p>	<p>Résumé (regroupe en information générale)</p>
<p>Selon les informations recueillies, l'entreprise tire profit du dédouanement par voie terrestre lorsqu'elle met d'une manière optimale le rapport coût et délai.</p>	<p>Cela se présente aujourd'hui comme une opportunité pour les maisons de transit vu que le phénomène a pris considérablement de l'ampleur et que le dédouanement n'est pas du tout contraignant à l'égard de ces maisons</p>

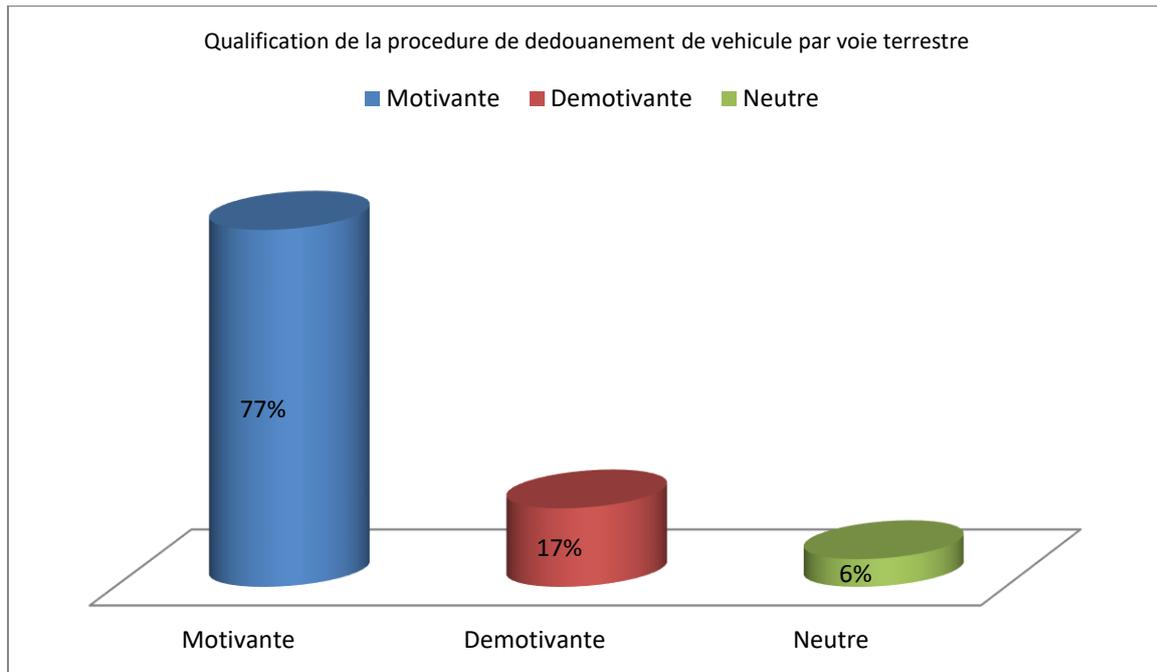
4.3 : ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES ET DES INFORMATIONS RECUEILLIES

A ce niveau nous allons présenter et analyser les données et les informations collectées à l'issue de nos enquêtes.

4.3.1 : PRESENTATION DES QUESTIONS ET ANALYSE DES DONNEES

Les données ainsi que les informations recueillies, sont mentionnées comme suit :

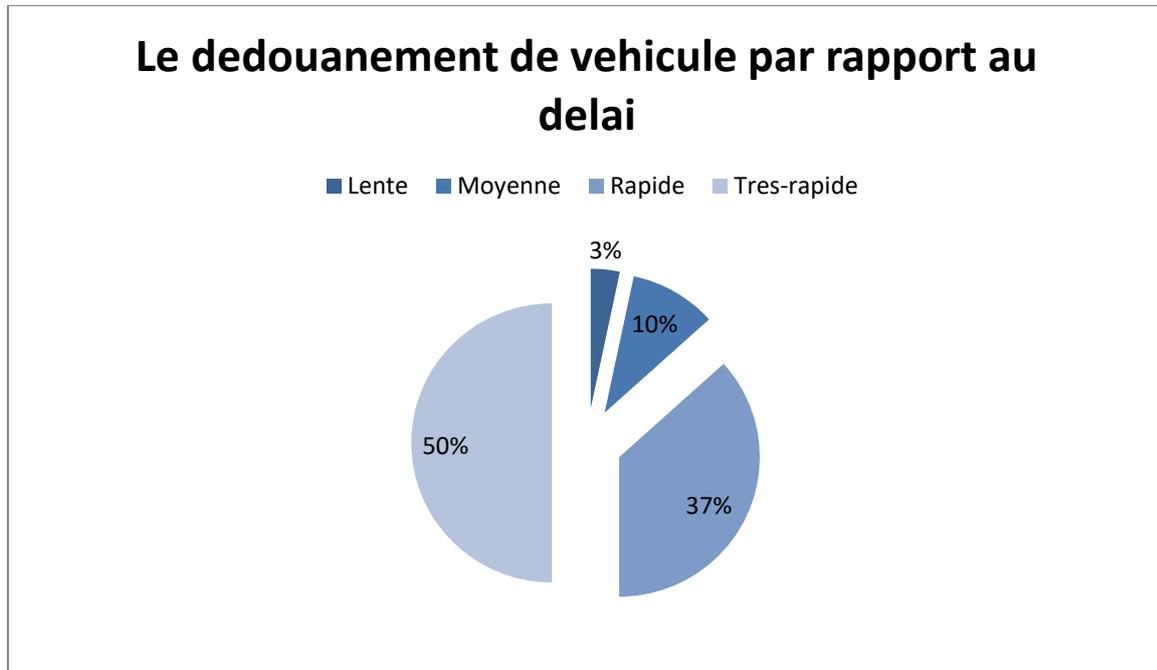
Question 1 : Quelle impression avez-vous de la procédure de dédouanement de véhicule par voie terrestre ?



Source : enquête Thierno SECK, décembre 2019

Ce graphique ci-dessus montre que 77% des personnes interrogées soulignent que la procédure de dédouanement par voie terrestre est motivante. Ils l'expliquent par sa simplicité et de sa rapidité qui est d'ailleurs saluée par de nombreux acteurs. En revanche, on note 17% qui prétendent que cette procédure elle est démotivante du point de vue qu'elle relève de « l'informel ». Pour terminer les 6% qui sont neutres préfèrent de garder l'opinion.

Question 2 : comment trouvez-vous la procédure de dédouanement de véhicule par voie terrestre en terme de délai ?

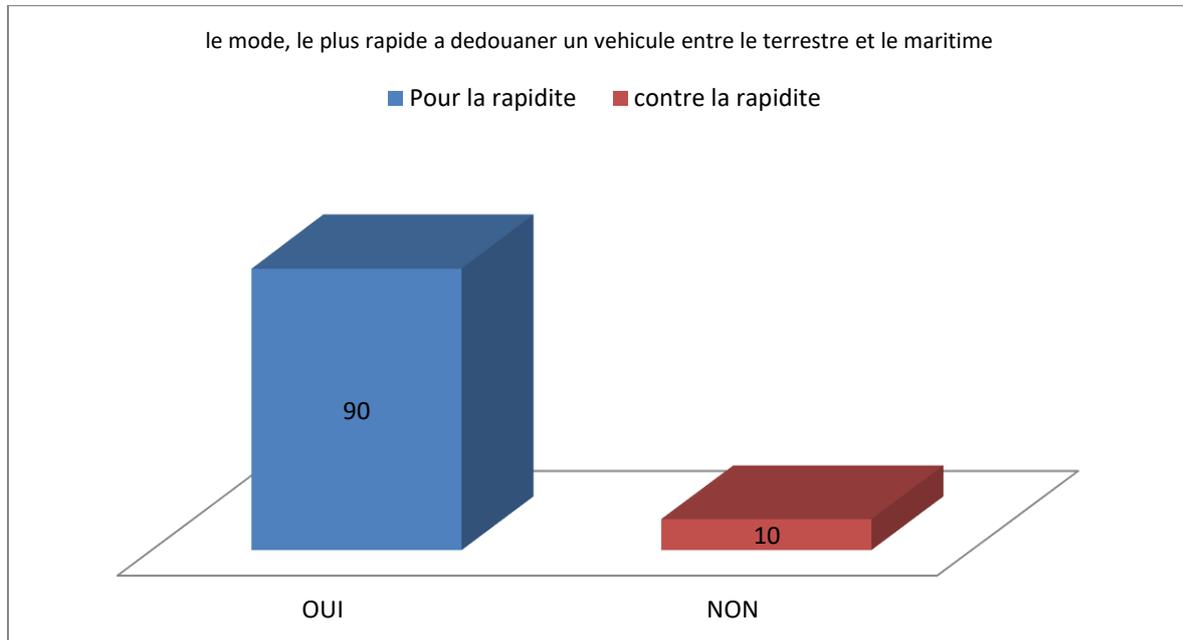


Source: enquête Thierno SECK, décembre 2019

Dans la deuxième question, 50% ont répondu « très rapide », ce sont ceux qui n'ont aucun souci de dédouaner un véhicule venant par passavant. Sur ce graphique aussi 37% soutiennent que le dédouanement par voie terrestre est « rapide » dans la mesure où les étapes ne sont pas nombreuses. Si 10% pensent que c'est moyenne c'est parce que la procédure est bénéfique mais comporte quelques défaillances.

En revanche, 3% déclinent que la procédure est lente parce que les clés ont été récupérées et la procédure devient un peu comme si c'était en mode maritime

Question 3 : le dédouanement de véhicule par voie terrestre est-il plus rapide que le dédouanement de véhicule par voie maritime ?

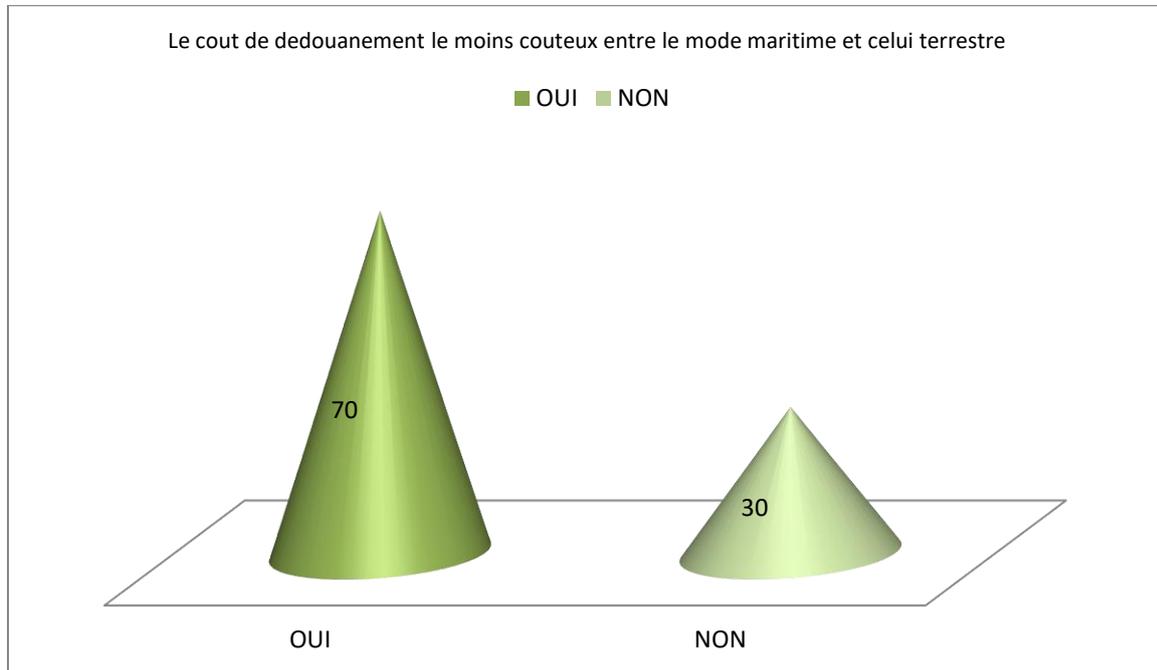


Source: enquête Thierno SECK, décembre 2019

D'après ce graphique ci-dessus, on peut dire que la quasi-totalité des déclarants disent que le dédouanement de véhicule par voie terrestre est plus rapide que le dédouanement de véhicule par voie maritime. Cela est du fait que les procédures ne sont pas longues vue que c'est seulement la douane régler. Autrement dit, pas de compagnie à payer.

Par contre 10% sont infirmatifs ca peut être la non maitrise de la procédure, ainsi, les réponses de cette question, confirment notre première hypothèse de recherche.

Question 4 : le dédouanement de véhicule par voie terrestre est-il moins couteux que le dédouanement de véhicule par voie maritime ?

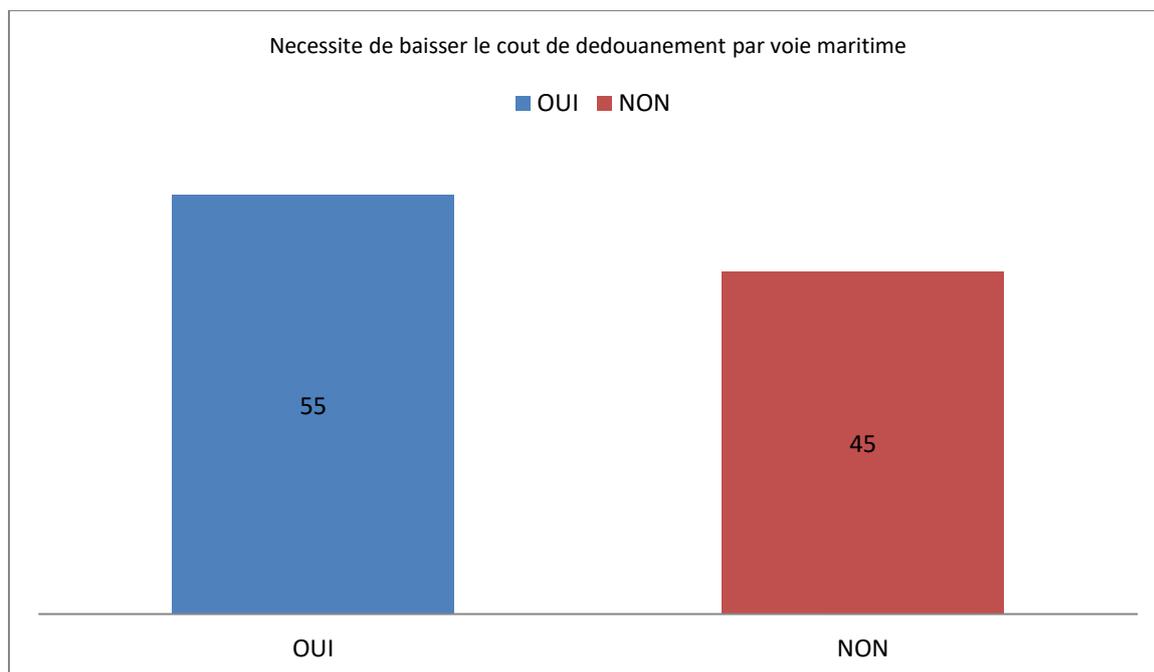


Source: enquête Thierno SECK, décembre 2019

70% soutiennent que le dédouanement par voie terrestre est moins couteux que le dédouanement de véhicule par voie maritime. C'est ainsi que le transport principal n'est pas payé qui amoindrit véritablement le cout.

En revanche, 30% ne sont pas en phase et pensent que pour l'estimation des couts, il faut considérer: l'entrée au niveau des frontières jusqu'à l'obtention du CMC. Ainsi vue, on peut dire ces réponses admises sur cette question confirment notre deuxième hypothèse de recherche.

Question 5 : Selon vous les couts de dédouanement par voie maritime devraient ils être revus à la baisse ?

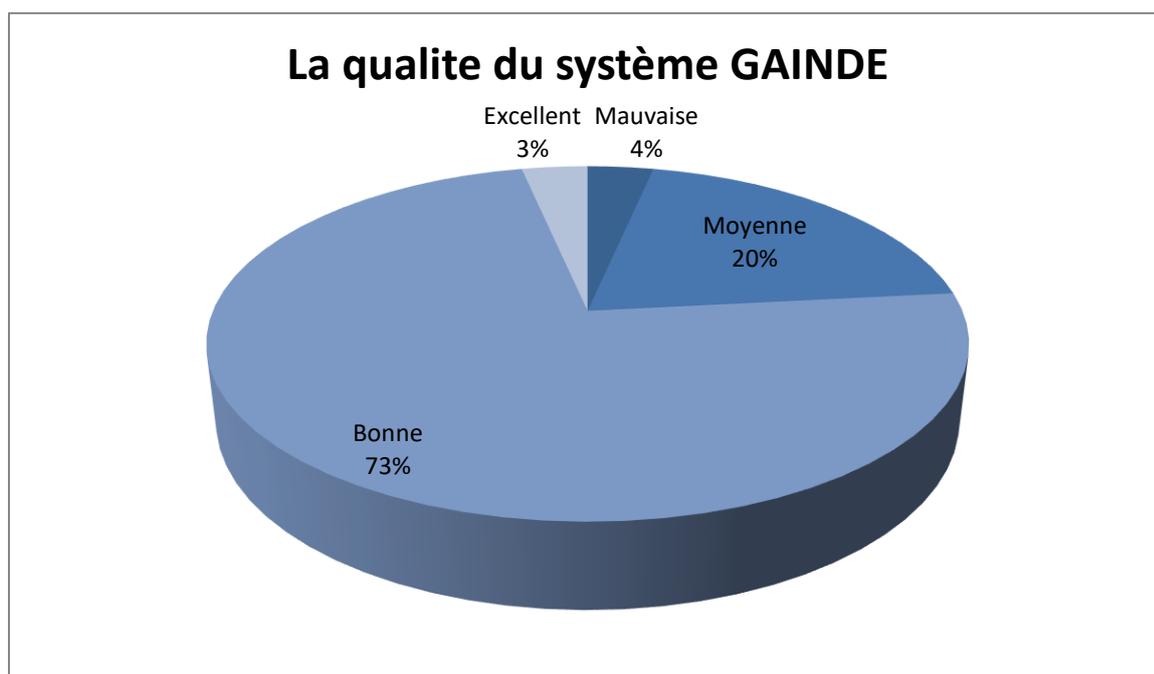


Source: enquête Thierno SECK, décembre 2019

Ce graphique ci-dessus indique que 55% soutiennent que les tarifs des droits et taxes doivent faire l'objet d'une baisse car les importateurs se plaignent de la cherté de ces tarifs. Et une éventuelle diminution pourrait permettre d'accroître davantage l'évolution des importations.

45% par contre pensent que certes ces tarifs sont chers, mais il n'est pas question de les baisser car pour un pays comme le notre et dont les recettes douanières contribuent fortement à l'économie, il serait très préjudiciable de les baisser. Les réponses obtenues à travers cette question confirment toujours notre deuxième hypothèse.

Question 6 : Qu'en pensez-vous de la qualité du système d'information GAINDE ?

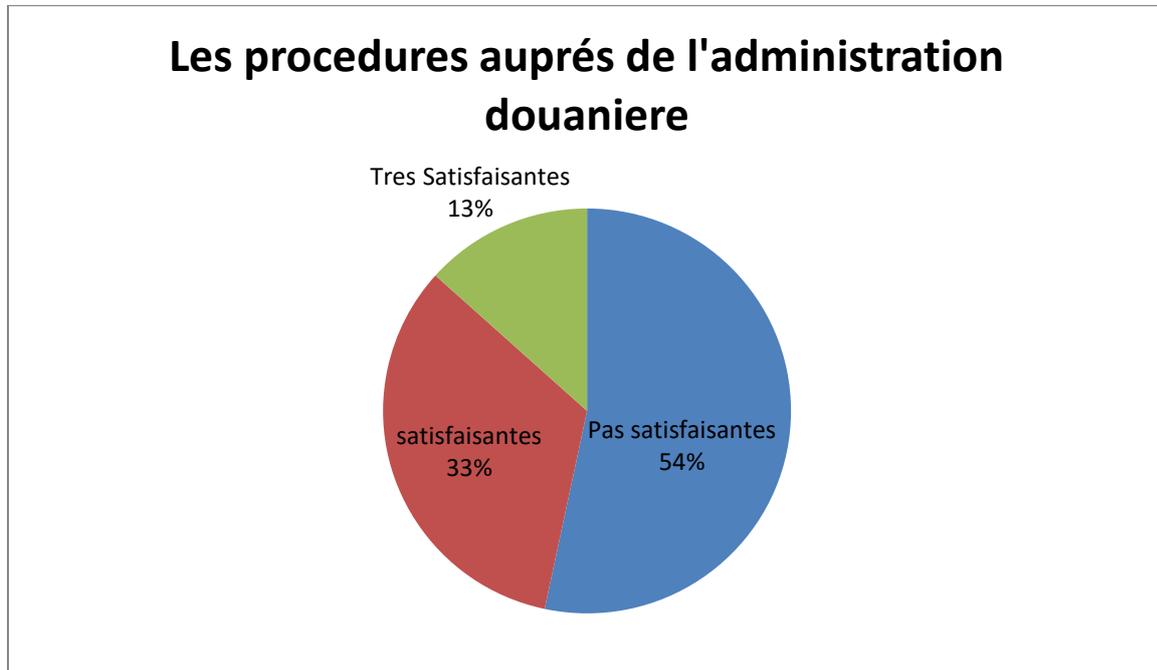


Source: enquête Thierno SECK, décembre 2019

Cette question relative à la qualité du système GAINDE, concernant cette question, 73% ont répondu « bonne ». Le système GAINDE pour eux est un très bon outil de travail. Car avant toutes les déclarations se faisaient manuellement alors qu'aujourd'hui avec le GAINDE on gagne en matière de temps. Dans ce sillage, y'a même 3% qui à la limite prétendent que c'est un système excellent. Ces gens ont considérablement été émus par cet apport de la nouvelle technologie qui a bouleversé le monde douanier. Les 20% qui ont répondu moyenne, trouvent le système GAINDE bénéfique mais critiquent le fait qu'il y a des défaillances lors de son utilisation.

Par contre 4% qui ont répondu mauvaise disent que le système n'est pas bon et qu'il devrait être revu intégralement.

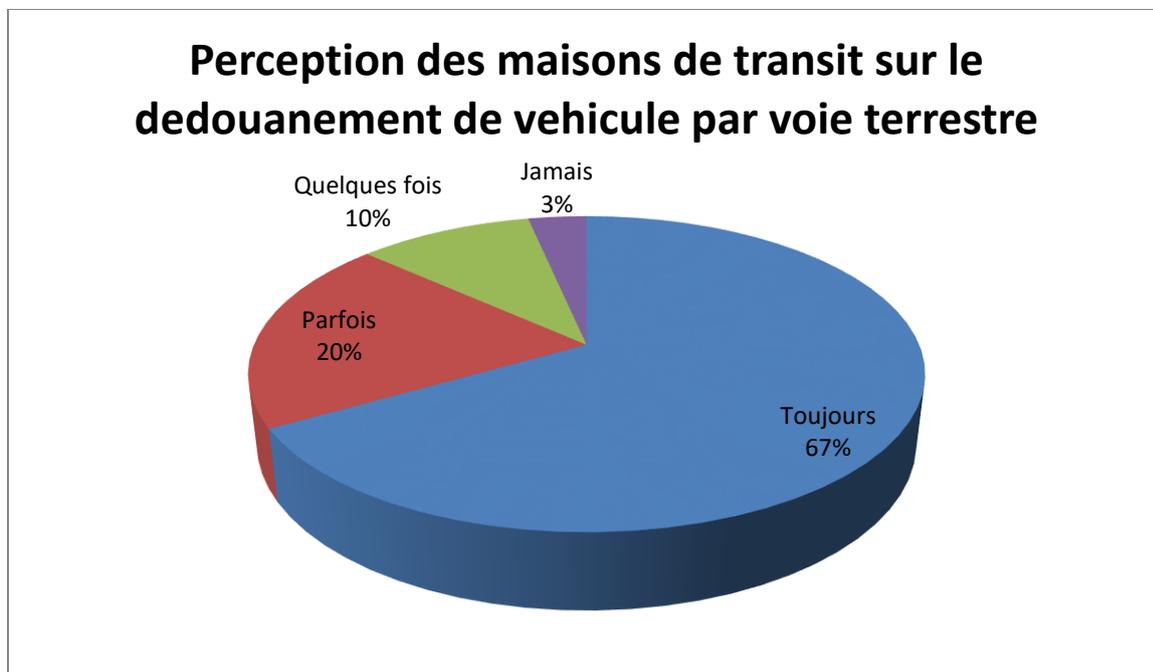
Question 7 : Comment trouvez-vous les procédures de dédouanement auprès de l'administration douanière ?



Source: enquête Thierno SECK, décembre 2019

Le graphique ci-dessus indique que 54% des personnes interrogées, trouvent que les procédures au niveau de la douane ne sont « pas satisfaisantes » à cause du circuit douanier qui met du temps. 33% ont répondu « satisfaisantes » car pour eux les procédures se vont dans le temps. Les 13% ayant répondu « très satisfaisantes » jugent qu'ils n'ont jamais eu une contrainte de temps concernant le dédouanement pour le compte de leur client.

Question 8 : Le dédouanement de véhicule par voie terrestre constitue-t-il un atout pour les maisons de transit ?



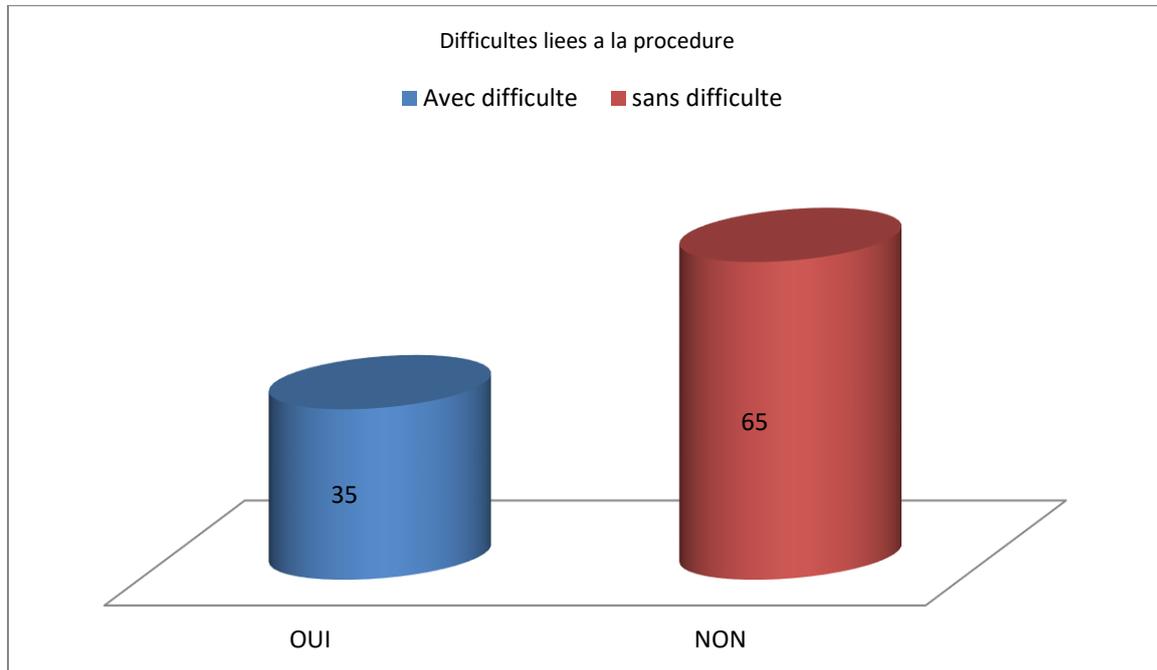
Source: enquête Thierno SECK, décembre 2019

Ce graphique ci-dessus indique que 67% estiment que le dédouanement de véhicule par voie terrestre constitue « toujours » un atout pour les maisons de transit. Etant donné qu'on peut le faire très rapidement et faire autre chose, c'est-à-dire ça ne fait perdre du temps.

Il convient de noter que 20% disent « parfois » et 10% « quelques fois ». Ils ont des soucis quelque part pour bien dérouler leur procédure.

Les 3% par contre disent que le dédouanement de véhicule par voie terrestre n'a « jamais » été un atout pour les maisons dans la mesure où parfois le circuit en douane c'est à deux reprises. Ainsi donc les réponses recueillies sont affirmatives de notre troisième hypothèse de recherche.

Question 9 : Rencontrez-vous des problèmes dans la procédure de dédouanement de véhicule par voie terrestre ?



Source : enquête Thierno SECK, décembre 2019

Ce graphique ci-dessus indique que 65% n'ont aucune difficulté pour dédouaner. La procédure elle est courte rapide et non contraignante.

Par contre 35% ont dérogé à la règle en répondant « non » cela s'explique du fait que chaque dossier constitue un cas particulier, donc on peut dire que c'est l'expérience qui fait défaut parfois.

4.3.2 : ANALYSE SWOT

L'analyse SWOT, également appelée matrice SWOT, est l'un des outils d'analyse les plus utilisés. La méthode SWOT a pour objectif d'obtenir une vision d'ensemble d'une situation actuelle, d'un projet à venir, d'un secteur, d'une organisation etc. Elle nous permet de réaliser un diagnostic stratégique sur Madina comprenant :

- Forces (Strengths)
- Faiblesse (Weaknesses)
- Opportunités (Opportunities)
- Menaces (Threats)

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Position stratégique : MADINA TRANSIT est situe dans la zone industrielle, ce qui met en contact direct avec plusieurs sociétés d'import/export qui peuvent être des clients potentiels • Climat de travail très paisible : Les agents de MADINA évoluent dans un climat de famille et les supérieurs hiérarchiques ne mettent aucunes pressions aux employés • Bonne connaissance des procédures douanières : Cela permet de fidéliser les clients vus qu'ils sont très contents de voir leurs dossiers bien traites • Portefeuille bien fait en termes de partenaires : Comme partenaires on peut citer : Genius Africa Logistics, Sotralog, Optima Logistics etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les créanciers complètent très tardivement leurs dus : C'est un préjudice pour l'entreprise qui parfois peine à procéder a une autres opération. • Manque de qualification pour certains employés : Cela se fait ressentir lors de notre stage, lorsque nous posons des questions relatives aux activités de la structure, les employés n'étaient même pas en mesure de nous répondre convenablement • Manque de connaissance des textes régissant la procédure de dédouanement Nous avons remarque que les employés n'ont qu'une connaissance superficielle de ces textes • Les pannes notées parfois sur le système GAINDE : Ils se plaignent parfois de sa lenteur et cela ralentit leur travail
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité politique : Auparavant le port de la cote d'Ivoire était plus convoite que le port du Sénégal. Mais avec la crise ivoirienne le PAD accueille en son sein plus de navire donnant ainsi beaucoup de travail à l'entreprise de transit comme la notre • Position géographique : Madina est située dans la zone industrielle ce qui la met en contact avec plusieurs sociétés import/export qui peuvent être des clients potentiels pour l'entreprise • Augmentation de l'âge des véhicules qui est passe de 5 ans a 8 ans : Cela procure aux entreprises de transit beaucoup de travail vu l'évolution de l'importation des véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> • La sous-traitance Ici il s'agit des transitaires ambulants qui contournent les clients au port en leur offrant des prix faibles. Ils ont tendance à prendre une grande partie de la clientèle et commence a devenir des concurrents potentiels • Concurrence très vive entre les maisons de transit Le port est entoure de boites de transit ce qui peu amoindrir notre part de marche • D'ici peu de temps tous les bureaux de douanes se trouvant au niveau du corridor deviennent des bureaux compétents Cela peu faire que les particuliers ne viennent plus auprès des maisons pour le

	dédouanement
--	--------------

4.4 : RECOMMANDATIONS :

Les opérations de dédouanement jouent un rôle très important dans l'activité de MADINA TRANSIT. Par conséquent une organisation efficace et efficiente est nécessaire pour la réalisation de ses objectifs ainsi que la satisfaction de ses clients. Ainsi, elle doit :

- Organiser fréquemment des séminaires de formation pour remettre a niveau les employés et si possible offrir des bourses a certains employés pour qu'ils puissent se former dans les instituts spécialises en transit afin d'être régulièrement informés sur l'actualité ce qui pourrait renforcer leurs compétences ;
- Améliorer l'image et de mieux faire connaitre l'entreprise, il serait même opportun de faire des publicités pour que l'entreprise soit mieux connu du publique ;
- Mettre en place des moyens de transport pour faciliter le déplacement des agents sur le terrain ;
- Débourser un capital, afin d'investir pour l'amélioration et l'élargissement des secteurs d'activités dans l'entreprise ;
- Essayer de voir ce que les autres ont de mieux pour ensuite apporter des améliorations a ce niveau ;
- Offrir des primes et d'autres avantages pour donner la motivation aux employés afin qu'ils puissent se sentir satisfait, protéger et fier de la place qu'il occupe dans l'entreprise pour ne pas être tenter par les propositions des entreprises concurrentes ;
- Adopter une démarche participative pour donner a l'employé le pouvoir de mieux s'exprimer. C'est ainsi que l'employé se sent responsabilise au lieu d'être marginalise ;
- Lors de l'établissement des déclarations, il faudrait que les agents soient un peu plus vigilent pour éviter au maximum les erreurs du au manque d'inattention ;
- L'administration des douanes doit essayer d'apporter quelques réductions aux car plusieurs importateurs sont freines par les couts qu'occasionnent le dédouanement de marchandises ;

- Il serait souhaitable de revoir le problème de la sous-traitance en interdisant aux personnes qui sont dans l'informel d'exercer la profession de transitaire afin qu'ils puissent se mettre dans les règles pour pouvoir exercer ;
- La douane devrait renforcer son personnel car avec le nombre considérable d'importation que le port autonome de Dakar enregistre chaque année, il serait souhaitable qu'il ait assez d'agents de douane pour rendre le circuit de dédouanement un peu plus rapide ;
- Améliorer le système informatique GAINDE car jusqu'à ce jour plusieurs transitaires se plaignent de celui-ci.

CONCLUSION

Dans un contexte marqué par la mondialisation des échanges, le transport terrestre joue un rôle très important dans le développement d'un pays.

En principe, aucune marchandise ne peut être retirée du bureau des douanes sauf si les droits et taxes ont été préalablement acquittés ou garantis. En d'autres termes, aucune marchandise ne peut être enlevée sans l'autorisation du service des douanes. Celle-ci est donnée sous la forme d'un BAE (Bon à Enlevé), daté et signé. Ainsi le système GAINDE joue un rôle d'intermédiaire entre les transitaires et la douane Sénégalaise. C'est-à-dire que chaque déclaration enregistrée par une maison de transit s'affiche automatiquement sur le menu de la douane. C'est ce qui permet aux autorités douanières d'exercer leur fonctions et surtout d'effectuer des contrôles sur toutes les marchandises entrant sur le territoire Sénégalais.

Le dédouanement des véhicules automobile est un processus qui comporte plusieurs étapes allant des formalités préalables à la liquidation des droits et taxes. L'opération de dédouanement se différencie selon la situation des véhicules (mise à la consommation en suite d'importation directe qui fait d'ailleurs l'objet de notre recherche, régime suspensifs etc.) et selon l'état des véhicules (neuf ou usager).

Par ailleurs, il faut signaler que l'entretien du système GAINDE est assuré par les maisons de transit. Pour chaque déclaration enregistrée, il y'aura une prestation informatisée douanière.

De même, les commissionnaires en douane agréés, étant des intermédiaires entre la Douane et le propriétaire de la marchandise, jouent un rôle très capital dans la procédure de dédouanement des marchandises.

Une appréciation impeccable de la valeur du véhicule aura l'avantage d'éviter une perte de recette. C'est pourquoi il est fondamental pour un agent chargé du dédouanement des véhicules de maîtriser non seulement le produit, mais aussi les techniques de dédouanement et de déterminer des valeurs

Dans de pareilles circonstances, il convient de noter que MADINA TRANSIT est entrain de livrer un travail très remarquable vue la maîtrise des procédures de dédouanement qu'elle ne cesse de démontrer. C'est dans cette dynamique véritablement que les clients apprécient énormément nos prestations de services. Cela a permis Madina de développer son portefeuille client et de les fidéliser.

Les études portées sur le dédouanement par voie terrestre nous montrent certaines pratiques illégalement faites par les particuliers. Il consiste à baliser au préalable le terrain avant embarquement, en se dotant des immatricules de tous les pays à devoir traverser sur le corridor Maroc Sénégal. Autrement dit quand ils traversent un pays, ils mettent l'immatricule de ce pays pour ne pas arrêter par la douane

Avec la diversification des sources d'approvisionnement du marché national, il est impératif pour le service de s'adapter à l'environnement actuel en favorisant la quête perpétuelle des meilleures méthodes et techniques de prise en compte du véhicule. Cela aura comme avantage d'éviter l'abus et l'arbitraire mais aussi d'asseoir une meilleure maîtrise des recettes.

Il ne saurait être question de conclure cette étude sans envisager une formulation de proposition pour l'amélioration des conditions du dédouanement des véhicules automobiles. Les véhicules, en tant que fort produit pourvoyeur de recettes douanières, doivent être traités avec rigueur ; à l'instar des autres grands produits. La maîtrise du produit que constitue les véhicules est nécessaire. Mais elle suppose une solide formation des agents et leur dotation en outils de technologie de pointe capable de détecter toutes les caractéristiques, y compris ses accessoires.

En outre, il est impératif pour les agents aussi de combiner tous les outils à leur service (Internet, ARGUS catalogue etc.) et être au courant de toutes les innovations et inventions, de disposer de toutes les lois et règlements, en l'occurrence les notes de service sur les véhicules, de s'instruire continuellement par des moyens diversifiés y compris par des voyages d'études auprès des constructeurs

Le cas des véhicules provenant de pays limitrophes. On a constaté une utilisation abusive des passavants de circulation à des fins de fraude. Il semblerait que l'attribution de ce document se fait parfois avec une certaine complaisance. C'est dire que toute la rigueur qui devrait entourer la procédure d'octroi se fait parfois défaut. Ainsi, il est impératif de mettre plus de rigueur dans l'octroi des mesures de facilitation pour éviter les abus et les fraudes sur les véhicules.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES ELECTRONIQUE :

Dr Alioune DIONE « pourquoi un livre sur le dédouanement des véhicules au Sénégal ? » Enquête plus 06 janvier 2013 (consulte le 05 décembre 2018)

DAOUI .A «Comment importer au Sénégal ? », disponible sur www.waystocap.com (consulte le 02 décembre 2019).

OUVRAGE DE REFERENCE ELECTRONIQUE

Direction Générale des Douane « Guide douanier au voyageur » www.diplomatie.gouv.sn. «Consulté le 09 septembre 2019 »

LIVRES ELECTRONIQUES :

LOMBARD. J et NINOT.O «Impasses et défis dans le transport routier » P.1, disponible sur : www.horizon.documentation.ird.fr, (consulte le 07 novembre)

BRUNAT. P. Lamy tome 2 édité par Wolters Kluwer France SAS, 14 rue Fructidor- 75814 Paris CEDEX 17 : 1492p. www.wkf.fr(consulte le 12 septembre 2019)

MEMOIRES :

Halidou HASSANE Mouhamadal Habibou. « Dématérialisation de la procédure de dédouanement des véhicules importés par voie maritime au Sénégal : cas de SNAT Sénégal. Mémoire de Master 2. Transport Logistique : Institut Supérieur des Transports (IST) du groupe Sup deco Dakar (Sénégal) : 2015/2016. 30p

Adiouma THIAW. « Analyse du transport routier de marchandises dans l'espace CEDEAO : l'exemple du corridor Dakar-Bamako ». Mémoire de maîtrise. Transport logistique : Institut supérieur des Transports (IST) du Groupe Sup deco Dakar : 2011/2012.48p

NYINGONE.J.A. «Procédure d'importation directe et temporaire de véhicules : cas de Sénégal. Mémoire de Master 2. Transport logistique : Institut Supérieur des transports(IST) du groupe Sup deco Dakar.

AUTRES REFERENCES :

Note de service n° 000991/ DGD/DRCI/BRD/ab du 04 juin 2010 portant sur la réglementation de la délivrance de passavant de circulation pour les véhicules.

Note de service n°0050/ DGD/DRCI/BRD/md du 18 juin 2018 portant sur l'autorisation exceptionnelle de dédouanement de véhicules automobiles

Note de service n°1970/DGD/DRCI/BRD du 26 juin 2018 portant sur érection des bureaux des douanes de Karang, Keur Ayib, Rosso, Kidira, Moussala, Ziguinchor et Vélingara en bureaux de plein exercice.

Décret n° 2012-444 du 12 avril 2012 modifiant le décret n°2001-72 du 26 janvier 2001 relatif à l'importation des véhicules, cycles et cyclomoteurs usages.

Loi 2014-10 du 28 février 2014 portant code des douanes du Sénégal

REFERENCES WEBOGRAPHIQUES:

www.douane.sn

www.faq-logistique.com

www.wikipedia.org

www.senegal-logistique.net

www.servicepublic.gouv.sn

DICTIONNAIRES

Petit Larousse édition 2016 paru le 28 mai 2015

Petit Robert édition 2017

Etudiant en fin de formation a l'Institut Supérieur de Commerce, il nous est pose de présenter un mémoire de fin de formation dans le but de valider l'année scolaire et c'est dans ce cadre que nous nous proposons de réfléchir sur le thème « Analyse de la procédure de dédouanement de véhicule par voie terrestre : cas de MADINA TRANSIT.»

Notre enquête a été a travers les différents services de Madina transit et d'autres agents exerçant dans d'autres maisons de transit sur les questions suivantes :

Identification :

CTG : Cadre Agent Maitrise Employés Autres

Sexe: Hommes Femmes

Ancienneté :

Moins 5 ans Plus 5a10 ans Plus de 10 ans

Question 1 : Quelle impression avez-vous de la procédure de dédouanement de véhicule par voie terrestre ?

Motivante démotivante Neutre |

Question 2 : comment trouvez-vous la procédure de dédouanement de véhicule par voie terrestre en terme de délai ?

Lente Moyenne Rapide Très rapide

Question 3 : le dédouanement de véhicule par voie terrestre est-il plus rapide que le dédouanement par voie maritime ?

OUI NON

Question 4 : le dédouanement de véhicule par voie terrestre est-il moins couteux que le dédouanement de véhicule par voie maritime ?

OUI NON

Question 5 : selon vous, les couts de dédouanement par voie maritime devraient-ils être revus à la baisse ?

OUI NON

Question 6 : Qu'en pensez-vous de la qualité du système d'information GAINDE ?

Mauvaise Moyenne Bonne Excellente

Question 7 : comment trouvez-vous les procédures de dédouanement auprès de l'administration douanière ?

Peu Satisfaisantes

Satisfaisantes

Très Satisfaisantes

Comment ?

Question 8 : le dédouanement de véhicule par voie terrestre constitue t-il un atout pour les maisons de transit ?

Toujours

Parfois

Quelques fois

Jamais

Comment ?

Question 9 : rencontrez-vous des problèmes dans la procédure de dédouanement par voie terrestre ?

OUI

NON

Si oui, précisez à quel niveau

Question 10 : selon vous qu'est ce qui motive les particuliers à prendre la voie terrestre ?

GUIDE D'ENTRETIEN SUR L'ANALYSE DE LA PROCEDURE DE DEDOUANEMENT DE VEHICULES PAR VOIE TERRESTRE : fait le (11 décembre 2019 à 12 heures)

1. Quelle impression avez-vous du système de dédouanement des véhicules au Sénégal ?

.....
.....
.....

2. Quelle est selon vous, l'importance de la maîtrise des procédures de dédouanement des véhicules par voie terrestre pour l'entreprise ?

.....
.....
.....

3. Quels sont, selon vous les avantages du dédouanement de véhicules par voie terrestre chez les particuliers?

.....
.....
.....

4. Pouvez-vous nous dire quelles sont les étapes de la procédure de dédouanement des véhicules importés par voie terrestre au Sénégal ?

.....
.....
.....

5. Savez-vous le ou les pays de provenance de ces véhicules

.....
.....

6. Quel est selon vous la catégorie de véhicule qui prédomine?

.....
.....
.....

7. Rencontrez-vous des difficultés dans la procédure de dédouanement de véhicules par voie terrestre ?

- Si oui, pouvez-vous nous dire ce qui explique ces difficultés et ensuite nous proposez des solutions?

.....
.....
.....

- Si non, qu'est ce qui explique cette absence de contraintes ?

.....
.....

8. Pouvez-vous nous expliquer la particularité de la procédure de dédouanement de véhicules par voie terrestre ?

.....
.....
.....

9. pouvez-vous nous faire une comparaison entre le dédouanement de véhicules par voie maritime et celui par voie terrestre en terme de cout?.....

.....
.....

10. Les véhicules en provenance de la voie terrestre, cette option est-elle saluée par l'administration douanière ?

.....
.....
.....

11. Quelle analyse SWOT faites-vous sur les procédures de dédouanement de véhicules au Sénégal ?

✓ Forces

.....
.....

✓ Faiblesses

.....
.....

✓ Opportunités

.....
.....

✓ Menaces

.....
.....

Passavant de circulation pour véhicule
(Art. 271, 272 et suivants du Code des Douanes)
TOUTE FORME DE CESSON SOUS DOUANE INTERDITE

N° 00484942

Numéro d'ordre: 061/2019
 Direction Régionale de: Nord
 Bureau ou Poste émetteur: Katam

<p>A / IDENTIFICATION DU REQUERANT</p> <p>Prénoms et Nom: <u>Kébiamba Biagne</u></p> <p>Adresse à l'étranger: _____</p> <p>Nationalité: <u>Sénégalaise</u></p> <p>- Carte Consulaire ⁽¹⁾: _____</p> <p>- Carte Nationale d'identité ⁽¹⁾: _____</p> <p>- Passeport ⁽¹⁾: _____</p> <p>- Permis de conduite ⁽¹⁾: <u>103.113.60</u></p> <p>Adresse complète au Sénégal: _____</p> <p>N° Téléphone au Sénégal: _____</p>	<p>B / CARACTERISTIQUES DU VEHICULE</p> <p>Marque: <u>Renault</u> Genre: <u>tracteur</u></p> <p>Modèle: _____ Type: _____</p> <p>N° Châssis: <u>00 15 15</u></p> <p>Nombre de places: _____ Puissance: _____</p> <p>Source d'Energie: _____ Couleur: _____</p> <p>Provenance: _____</p> <p>Date de 1ère Mise en circulation: <u>2009</u></p> <p>N° Immatriculation: _____</p> <p>Date Immatriculation: _____</p> <p>Assurance: <u>025853</u></p>
<p>C / MOTIF DE LA DEMANDE</p> <p><u>Pour y être dédouané</u></p> <p>Date de retour programmée: <u>72H (25-11-19)</u></p> <p>Lieu de sortie du territoire envisagé: _____</p>	<p>E / APUREMENT</p> <p>1. Sortie</p> <p>Bureau ou Poste des Douanes de Sortie: <u>10 DEC. 2019</u></p> <p>N° d'ordre Registre: _____</p> <p>Date et Heure: _____</p>
<p>D / DELIVRANCE PASSAVANT</p> <p>1°) Date de délivrance ⁽¹⁾: _____</p> <p>2°) Date de la 1^{ère} Prorogation: _____</p> <p>3°) Date de la 2^{ème} Prorogation: _____</p>	<p>2. Mise en dépôt ⁽¹⁾</p> <p>N° d'ordre: _____ Bureau: _____</p> <p>Date et Heure: _____</p> <p>Cachet et Signature</p>

(1) Voir la mention sigillaire

Nom et Prénom de l'Agent Emetteur: Po Le chef de Bureau ou de Poste

Signature du bénéficiaire: _____

TABLE DES MATIERES

DEDICACES	I
REMERCIEMENTS	II
RESUME	III
SUMMARY	IV
SOMMAIRE	V
LISTE DES FIGURES	VI
LISTE DES TABLEAUX	VII
SIGLES ET ABREVIATIONS	VIII
INTRODUCTION.....	1

PREMIERE PARTIE CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE
--

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE.....	3
1.1Contexte de l'étude.....	3
1.2. Intérêt du sujet	4
1.3. Problématique.....	4
1.4. Les objectifs de l'étude	6
1.4.1Objectif général.....	6
1.4.2. Objectifs spécifiques	6
1.5. Les hypothèses de travail.....	6
1.5.1. Hypothèse 1.....	6
1.5.2. Hypothèse 2.....	6
1.5.3. Hypothèse 3.....	6
1.6. Clarification des concepts et d'autres assimilés	7
1.7. Revue de la littérature	10
CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE	12
2.1. Méthodes et techniques d'investigations	12
2.2. Outils et instruments de l'enquête ou de recherche.....	12
2.3. Indicateurs de recherche	13
2.4. Echantillonnage	13
2.5. Délimitation du champ de l'étude	13
2.6. Difficultés rencontrées	13

DEUXIEME PARTIE CADRE ORGANISATIONNEL ET ANALYTIQUE
--

CHAPITRE 3 : CADRE ORGANISATIONNEL.....	15
--	-----------

3.1. Organisation de Madina transit	15
3.1.1. Présentation et statut juridique de l'entreprise	15
3.2. Localisation de Madina transit	17
3.3. Environnement de Madina transit	17
3.3.1 Microenvironnement de Madina transit.....	18
3.3.1.1. Les clients	18
3.3.1.2. Les fournisseurs	18
3.3.1.3. Les partenaires	18
3.3.1.4. Les concurrents	18
3.3.2. Macro environnement de Madina transit	18
3.3.2.1. Environnement politique	19
3.3.2.2. Environnement économique	19
3.3.2.3. Environnement technologique	19
3.3.2.4. Environnement juridique.....	19
3.4. Activités et missions de Madina	20
3.4.1. Activités de Madina transit	20
3.4.2. Missions de Madina transit	20
3.4.2.1. Ouverture du dossier	22
3.4.2.2. Etablissement de la déclaration en détail	22
3.4.2.3. Le circuit en douane	23
3.4.2.4. Nomenclature des droits et taxes	24
3.4.2.5. Le circuit d'enlèvement.....	24
3.4.2.6. La cotation de la marchandise et la facturation du transitaire a l'importation	24
3.5. Organisation et structure de l'entreprise	24
3.5.1. La direction générale	24
3.5.2. La direction administrative et financière.....	25
3.5.3. La direction financière et comptable	25
3.5.4. Le service transit	26
3.6. L'analyse de la procédure de dédouanement	27
3.6.1. Précautions et conseils avant embarquement	27
3.6.2. Le corridor emprunte le plus souvent pour se rendre au Sénégal	29
3.6.2.1. La traversée de l'Espagne	29
3.6.2.2. Tanger a Rabat	30
3.6.2.3. Au départ de Rabat	31

3.6.2.4. Passage a la frontière Mauritanienne	32
3.6.2.5. Nouakchott-Sénégal	32
3.6.2.5.1. Eclaircissement entre Rosso Mauritanie et Sénégal	32
3.6.2.5.1. Rosso Mauritanie	33
3.6.2.5.1.2. Rosso Sénégal	33
3.6.3. Comment rentrer en voiture au Sénégal	34
3.6.3.1. Condition de délivrance et gestion des passavants de circulation	34
3.6.3.2. Les différents types de corridors	37
3.6.4. Le dédouanement proprement dit de véhicules par voie terrestre	38
CHAPITRE 4 CADRE ANALYTIQUE	42
4.1. Présentation de la problématique	42
4.2. Vérification des hypothèses	43
4.3. Analyse et interprétation des données et des informations recueillies	45
4.3.1. Présentation des questions et analyse des données	45
Question 1	45
Question 2	46
Question 3	47
Question 4	48
Question 5	49
Question 6	50
Question 7	51
Question 8	52
Question 9	53
4.3.2. Analyse SWOT	54
4.4. Recommandations	56
Conclusion et perspectives.....	60
Annexes	
Questionnaire	
Guide d'entretien	
Passavant	
Déclaration en détail	
Note de détail	
Bibliographie	
Table des matières	